



## Le retrait israélien du Liban sud

Mémoire du Chef d'Escadron Jean-Jacques TACHE (Groupe A6)

dans le cadre de l'étude dirigée  
« Géopolitique du Proche et Moyen-Orient »

Directeur de recherche : Mr l'Ambassadeur Marc BONNEFOUS

Avril 2001

## **Fiche de présentation**

**1. Titre du document:** Le retrait du Liban sud

2. Nom du fichier: GTACHEJJ0604.doc

3. Identité de l'auteur: Chef d'Escadron TACHE, Jean-Jacques

4. Date de rédaction: Avril 2001

5. Division/groupe: A6

6. Nature du travail : Mémoire dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique du Proche et Moyen-Orient »

7. Synthèse du document:

Etat de création récente, ouvert à la fois sur l'occident et sur l'Orient arabe, le Liban, pays aux nombreux paradoxes, a toujours été impliqué dans l'histoire tumultueuse du Moyen-Orient. Malgré sa volonté initiale de se tenir à l'écart des différentes guerres qui ont secoué cette région, le Liban subira de nombreuses occupations et crises qui désagrégeront le socle sur lequel reposait le modèle de prospérité qu'il incarnait jadis.

Répondant aux multiples exactions exercées par des milices agissant à partir du Liban sud, Israël lancera à plusieurs reprises des invasions sur le territoire libanais. Il occupera à partir de 1978 une partie du Liban pour créer une bande de sécurité. Le Liban sera alors le point de convergence de combats et de faits de résistance dont les principales victimes seront les populations civiles sous le regard impuissant d'une force internationale d'interposition. Le 24 mai 2000, l'armée israélienne se retirera du Liban sud. Ce désengagement est le résultat des différentes négociations menées sous l'égide des puissances occidentales mais aussi de la nécessité pour Israël de se défaire des multiples pressions qui fragilisaient sa cohésion nationale. Ce retrait unilatéral, conforme à la résolution 425 du conseil de sécurité des Nations unies votée en mars 1978, met fin à plus de vingt deux années d'occupation.

Mais si l'avenir du Liban dépend à présent de ses dirigeants qui doivent reconstruire une Nation, il est également soumis aux décisions des chefs d'Etat des pays frontaliers directement impliqués dans les crises qui ont secoué le Liban et aux soutiens que lui accorderont les puissantes sociétés occidentales.

De nombreuses incertitudes demeurent encore. La non résolution des nouveaux problèmes soulevés par le retrait israélien risquent de remettre en question un processus de paix si laborieusement établi.

8. Mots clés: Liban, Syrie, Israël, Iran, Liban sud, Armée du Liban sud, Palestiniens, Hezbollah, Tsahal.

# S O M M A I R E

## INTRODUCTION

### I - L'OCCUPATION DU LIBAN SUD PAR ISRAËL : UNE PREOCCUPATION SECURITAIRE

11 – Le Liban sud, théâtre des opérations de guérilla

12 – Les invasions israéliennes

### II – LE RETRAIT DU LIBAN SUD : LA SEULE REPOSE POUR SORTIR DE L'ENLISEMENT

21 – La transformation d'une bande de sécurité en bande de l'insécurité

22 – La décision du retrait : une réponse aux différentes pressions

### III – LES CONSEQUENCES DU RETRAIT D'ISRAËL DU LIBAN SUD

31 – L'Etat libanais dans une nouvelle situation délicate à assumer

32 – Les risques d'explosion liés à la déroute des perdants et des oubliés

33 - Les nouvelles orientations de défense définies par l'Etat d'Israël

## CONCLUSION

## CARTES : LIBAN - LIBAN SUD

## ANNEXES

## BIBLIOGRAPHIE

# TABLE DES MATIERES

I - L'OCCUPATION DU LIBAN SUD PAR ISRAËL : UNE PREOCCUPATION SECURITAIRE.....	7
11 – Le Liban sud, théâtre des opérations de guérilla .....	7
111 – D'une région préservée au Fatah Land .....	7
112 – L'irréversibilité et le paroxysme d'une situation conflictuelle .....	8
12 – Les invasions israéliennes .....	10
121 – L'opération « LITANI » - 1978.....	10
122 – Opération « Paix en Galilée » - 1982.....	11
123 – Opération règlement de comptes – 1993.....	13
124 – Opération « les raisins de la colère » - 1996 .....	14
II – LE RETRAIT DU LIBAN SUD : LA SEULE REPOSE POUR SORTIR DE L'ENLISEMENT .....	15
21 – La transformation d'une bande de sécurité en bande de l'insécurité .....	15
211 – La faiblesse de l'Etat libanais.....	15
212 - L'ALS une milice aux ordres d'Israël.....	17
213 – Le Hezbollah – Une incarnation progressive de la résistance.....	18
214 – La délicate implication de l'ONU.....	19
22 – La décision du retrait : une réponse aux différentes pressions.....	21
221 - Une solution politique pour mettre fin aux dissensions israéliennes .....	21
2211 - La pression de la population israélienne .....	21
2212 – L'exaspération de l'armée israélienne .....	22
222 – Un repositionnement sur l'échiquier international et sur le plan national .....	23
2221 – Un message de paix résolument diplomatique.....	23
2222 – Un repli pour mieux se concentrer sur les problèmes internes .....	24
223 – La volonté de la Syrie d'associer le problème du Golan à celui du Liban sud .....	25
III – LES CONSEQUENCES DU RETRAIT UNILATERAL D'ISRAËL DU LIBAN SUD .....	27
31 – L'Etat libanais dans une nouvelle situation délicate à assumer .....	27
311 - La difficile reprise d'une région en déliquescence.....	27
3111 – Les difficultés d'une reconstruction .....	28
3112 – L'effacement de l'Etat au profit du héros de la résistance.....	29
312 – Le Liban sommé d'assumer ses responsabilités dans le cadre de l'intervention de la FINUL	31
313 – Un Etat affaibli par le poids écrasant de la Syrie .....	32
32 – Les risques d'explosion liés à la déroute des perdants et des oubliés .....	34
321 - L'A.L.S dans le choix de l'exode ou la reddition. ....	34
322 – Les Palestiniens au Liban sud.....	35
33 – Les nouvelles orientations de défense définies par l'Etat d'Israël.....	36
331 – Le nouvel angle de la problématique du Golan .....	37
332 – Une nouvelle stratégie de défense israélienne.....	38
3221 – Une attention maintenue sur une situation régionale encore fragile .....	38
3222- Une stratégie de défense basée sur la légitime défense.....	39

## INTRODUCTION

Quand un occidental s'approche par la voie maritime des côtes de l'ancienne terre des phéniciens, il est ébloui par le paysage qui s'offre à lui. Les montagnes du mont Liban plongent dans la méditerranée, le ciel ensoleillé et la terre semblent étroitement liés dans un concert de couleurs chatoyantes. Mais dès qu'il pose les pieds sur le sol libanais, les déchirures et stigmates causés par l'histoire tumultueuse de ce pays lui apparaissent aussitôt.

Créé officiellement en 1943, le Liban, territoire de 10 400 km<sup>2</sup>, est une terre de contrastes ouverte à la fois sur l'Occident et sur l'Orient arabe. Point de rencontre des civilisations, il abrite une population d'une grande diversité ethnique et confessionnelle qui compose une remarquable mais aussi redoutable mosaïque de communautés.

Ce pays connaît depuis les années 70 une succession de crises dont les rebondissements et conséquences dépassent la simple dimension nationale. Les principaux acteurs régionaux, Palestiniens, Israéliens, Syriens, Iraniens mais aussi les grandes puissances occidentales, ont pris part directement ou indirectement aux affrontements inter et intra communautaires qui ont grandement meurtri le Liban.

Malgré son souci initial de se tenir à l'écart des différentes guerres qui ont secoué après 1945 le Proche Orient, le Liban subira de nombreuses occupations qui désagrègeront le socle sur lequel cette riche démocratie reposait. Le modèle de prospérité qu'il incarnait jadis dans une région en constante ébullition n'existe plus.

Occupé pour des motifs sécuritaires dans sa partie sud depuis 1978, par l'armée israélienne en conflit ouvert avec les Palestiniens, le Liban sera le point de convergence de tous les combats dont les victimes seront essentiellement les populations civiles. Il faudra de multiples et longues négociations placées sous l'égide de puissances internationales pour entamer un processus de paix.

Le 24 mai 2000, l'armée israélienne, le Tsahal, se retire du Liban sud selon la volonté du Premier ministre israélien, Ehoud Barak. Ce désengagement est conforme aux souhaits émis par la résolution 425 du conseil de sécurité des Nations unies votée en mars 1978.

Ce retrait unilatéral met ainsi fin à une occupation de plus de vingt deux années. Il laisse toutefois subsister de nombreuses incertitudes susceptibles de remettre en question une paix si laborieusement établie.

Certes, l'avenir du Liban dépend en premier lieu de ses dirigeants qui doivent à présent démontrer leurs capacités à reconstruire une Nation en dépit des déchirures causées par l'occupation

et les guerres civiles. La recomposition nationale passera en effet nécessairement par la réussite de l'intégration du Liban sud dans un pays en proie au doute et aux difficultés d'après guerre. Cet objectif ne pourra être atteint que si l'Etat libanais parvient à acquérir une totale indépendance décisionnelle et institutionnelle.

Mais il est également soumis aux décisions des chefs d'Etat des pays frontaliers directement impliqués dans les crises qui ont secoué le Liban et aux soutiens que lui accorderont les puissantes sociétés occidentales.

Aussi est-il nécessaire afin de mieux cerner les difficultés auxquelles se trouve confronté le Liban à l'aube du XXIème siècle, d'analyser les raisons qui ont poussé l'Etat Hébreu à envahir et à occuper toute une région, puis d'étudier les véritables motivations de son retrait.

Ces analyses initiales permettront de mieux appréhender les inquiétudes qui demeurent et qui laissent pressentir de nouvelles menaces susceptibles de faire voler en éclats l'édifice de la paix si laborieusement construit pour cette région particulièrement meurtrie par des années de luttes armées et d'occupation.

## I - L'occupation du Liban sud par Israël : Une préoccupation sécuritaire

Malgré ses efforts de neutralité qui le mettront à l'écart des nombreuses guerres affectant le Proche-Orient au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, le Liban sera toutefois entraîné dans un conflit qui le dépassera rapidement.

Cet Etat deviendra, notamment dans sa partie sud, le théâtre de multiples opérations de combat où face à une guérilla particulièrement incisive et bien implantée, le Tsahal (armée israélienne) effectuera plusieurs incursions sur le territoire libanais qui lui permettront à chacun de ses retraits de mettre en place une zone de sécurité au Liban sud, susceptible de protéger le nord d'Israël.

Or, ce contrôle à vocation sécuritaire ne permettra jamais l'instauration d'une paix durable dans une région placée sous l'emprise d'une résistance structurée et bien équipée qui se développera au fil des années.

### 11 – Le Liban sud, théâtre des opérations de guérilla

Terre de tradition hospitalière, le Liban sud, région délaissée par ses dirigeants, deviendra progressivement le théâtre d'un conflit meurtrier entre israéliens et palestiniens, deux peuples aux revendications antagonistes, dont les confrontations atteindront un seuil irréversible.

#### 111 – D'une région préservée au Fatah Land

Après la défaite des Etats arabes lors de la guerre des six jours (10 juin 1967), le Liban est le seul pays « arabe » qui, n'ayant pas participé au conflit, ne subit pas d'occupation israélienne. Son intégrité territoriale demeure entière et le tracé de sa frontière sud <sup>1</sup> est préservé. La résolution 242 (annexe 1) du Conseil de sécurité ne s'applique pas pour cet Etat.

Mais ce répit sera de courte durée.

En effet, le Liban constitue avec la Jordanie, la principale base des organisations armées palestiniennes qui connaissent après la débâcle de 1967 une forte expansion.

Souhaitant prolonger le combat contre le sionisme et particulièrement motivés par des revendications territoriales concernant une partie de l'Etat Hébreu, les combattants palestiniens étendent leurs opérations de guérilla sur toutes les frontières d'Israël.

---

<sup>1</sup> Le tracé de la frontière séparant le Liban et Israël est codifié par les accords d'armistice conclus entre Israël et les Etats arabes en 1949.

En représailles aux actes de terrorisme qui provoquent de nombreuses victimes au sein de la population juive, le ministre israélien des affaires étrangères annonce dès 1967, malgré la désapprobation du secrétaire général de l'ONU, la résiliation des accords d'armistice conclus en 1949.

En dépit de cet avertissement, le rythme des affrontements israélo-palestiniens s'intensifie. Forte de son succès le 21 mars 1968 sur les unités de Tsahal dans la bataille de Karameh, située dans la vallée du Jourdain, la résistance palestinienne poursuit son implantation au Liban sud et notamment à Arkoub sur les contreforts du mont Hermon.

Par ailleurs, l'armée libanaise, bien que soumise aux pressions exercées par l'Etat d'Israël, se révèle impuissante pour s'imposer dans cette région et juguler l'ampleur et l'extension de la résistance palestinienne. Si cette attitude reflète une certaine faiblesse institutionnelle, elle illustre également l'émergence d'une certaine complicité entre bon nombre de militaires libanais et les résistants.

Encouragés par tant de passivité, les Palestiniens s'installent massivement sur le territoire libanais, notamment après leurs expulsions successives de la Jordanie (septembre noir - 1970) et de la Syrie (avril 1971).

L'importance de leur présence et l'intensité de leurs actions transforment la région du Liban sud en « Fatah Land », véritable Etat dans l'Etat libanais.

Toujours plus meurtriers, les affrontements entre les deux peuples ennemis atteindront progressivement un seuil irréversible.

### 112 – L'irréversibilité et le paroxysme d'une situation conflictuelle

Pendant dix ans, sous l'impulsion des fedayin, combattants palestiniens, le Liban sud se transforme en théâtre d'opérations de guérilla provoquant des représailles militaires de plus en plus marquées de la part de Tsahal.

Bénéficiant du renfort de militants de l'extrême gauche libanaise et de différents mouvements "panarabistes", soutenus par les habitants des villages du Liban sud, les fedayin multiplient leurs actions armées contre Israël<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> 29 actions armées seront comptabilisées en 1968 puis 150 en 1969.

Ils symbolisent en quelques années l'esprit de revanche du monde arabe contre le sionisme. Cette incarnation lui attire de nombreux soutiens et notamment au sein de l'armée libanaise qui conclut avec l'O.L.P., le 03 novembre 1969, les accords « confidentiels » du Caire <sup>3</sup>. Ils autorisent les « palestiniens résidant au Liban à prendre part à la lutte armée sous l'égide de la révolution palestinienne ». Ces accords précisent également les points de passage vers Israël ainsi que les secteurs susceptibles d'être affectés aux combattants palestiniens. Le gouvernement libanais octroie par cet acte une certaine légitimité à la lutte menée par les fedayin. Il tiendra jusqu'en 1971.

Le gouvernement libanais et son armée <sup>4</sup> adopteront toutefois des positions très ambiguës lors du conflit, en fermant les yeux sur les représailles des uns ou en encourageant parfois les actions des autres <sup>5</sup>. Cette position sera sans nul doute une des principales raisons de la perte de crédibilité des institutions auprès de la population du Liban sud.

En conséquence, ne pouvant tolérer que des exactions violentes se perpétuent sur sa frontière nord sous le regard si non complaisant du moins impuissant de l'Etat libanais, Israël engage alors des représailles militaires d'un niveau plus conséquent.

Ainsi, le 12 mai 1970, Israël entreprend une opération militaire d'une durée très limitée (moins de 36 heures !) à Arkoub où sont implantés les combattants palestiniens. Cette attaque fulgurante inaugure une série d'actions de guerre qui témoigne de la volonté des israéliens d'aller frapper directement des cibles sur le sol libanais.

En 1972, plusieurs opérations seront menées par le Tsahal et notamment le 8 septembre en réponse à la prise d'otages lors des jeux olympiques de Munich. Des camps de réfugiés palestiniens au nord du Liban subissent un véritable déluge de bombardements. A ces opérations de guerre se rajoutent des assassinats de personnalités palestiniennes. Les attaques ou représailles se poursuivront au cours de l'année 1973.

Les 12 et 13 avril 1974 en riposte à une opération palestinienne contre Kiryat Shmona qui fit dix huit morts, Israël bombarde massivement, une nouvelle fois, les villages du Sud. Moshe Dayan, ministre de la Défense, présente cette opération comme un dernier avertissement à l'adresse des autorités libanaises qui, si elles persistent à autoriser les actions des « terroristes » à partir de leur territoire, verraient « une grande partie du Liban détruite et vidée de sa population ».

---

<sup>3</sup> Les accords du Caire furent signés par le général en chef de l'armée libanaise et le chef de l'O.L.P. et entérinés par le Parlement libanais.

<sup>4</sup> L'armée libanaise forte de 15 000 hommes est considérée non comme une force militaire mais plutôt comme une force de police intérieure.

<sup>5</sup> Le paroxysme de cette attitude fut atteint en décembre 1968 quand une unité israélienne débarqua en pleine nuit sur l'aérodrome de Beyrouth et détruisit la flotte commerciale libanaise sans que l'armée libanaise n'intervienne.

D'ailleurs, au cours de la guerre civile qui affectera grandement le Liban, Israël pratiquera dès 1975 une politique d'ingérence en apportant un important soutien militaire à l'extrême droite chrétienne. Cette immixtion renforcera les sentiments d'hostilité des pays arabes envers l'Etat Hébreu.

Malgré l'intensité des réponses de l'armée israélienne, notamment à partir de 1968 <sup>6</sup> et l'ultime avertissement de l'Etat hébreu, le niveau des affrontements israélo-palestiniens atteint progressivement un paroxysme qui laisse présager l'imminence du processus des invasions planifiées par l'Etat Major de Tsahal.

## 12 – Les invasions israéliennes

Le conflit se transformera en guerre d'usure pour se propager dans les colonies de peuplement du nord d'Israël.

Souhaitant combattre directement les terroristes sur leur territoire, Israël envahira à quatre reprises le Liban en appliquant la politique de la terre brûlée. Cette stratégie, jugée nécessaire pour venir à bout de la résistance et peser sur les négociations de paix, fut déjà appliquée dans les années 1952-1953 par David Ben Gourion et Moshe Dayan, chef d'Etat Major des Armées.

Malgré les pressions internationales, ces invasions seront également le prétexte pour mettre en place progressivement un cordon sécuritaire au Liban sud dont le contrôle échappera à l'Etat libanais en décomposition, exténué par une guerre civile déclenchée en 1975.

### 121 – L'opération « LITANI » - 1978

Le 14 mars 1978 <sup>7</sup> marque officiellement la première action d'envergure engagée sur le sol libanais par Israël.

En représailles d'une action d'un commando palestinien qui le 11 mars avait mitraillé un autobus sur la route côtière tuant 37 civils israéliens, une force israélienne comprenant 20 000 hommes envahit le Liban, à la manière d'un rouleau compresseur. Cette attaque durera sept jours.

---

<sup>6</sup> Walid CHARAVA journaliste au monde diplomatique indique dans son article « Résistance obstinée au Liban sud » (novembre 1999) qu'entre 1949 et 1964 le Liban enregistrera 140 agressions israéliennes alors qu'entre 1968 et 1974 près de 3000 seront recensées (chiffres avancés par Mahmoud Soueïd « le Liban face à Israël » 1998).

<sup>7</sup> Une controverse s'engagera par la suite pour définir la date exacte du début de l'occupation du Liban par Israël. Le conseil du Sud avait recommandé le 15 mars... (article « fin d'occupation au Liban sud » paru au mois de juillet 2000 monde diplomatique - de Hana et Mounzer JABER).

Déclenchée pour anéantir les bases des « terroristes » et éviter le retour des fedayin sur le sol israélien, elle vise également à édifier une ceinture de sécurité d'une profondeur de 10 kilomètres au sud du Liban. L'occupation s'étendra finalement sur la totalité de la région située au sud du fleuve Litani exception faite de Tyr et de ses environs.

Le 19 mars 1978, le conseil de sécurité de l'ONU vote les résolutions 425 et 426 (annexes 2 et 3) et fait déployer une Force d'Interposition des Nations Unies au Liban (FINUL) sur une bande de territoire de 800 kilomètres au nord du Litani, pour constituer une zone tampon entre les différents protagonistes.

Le 13 juin 1978, sous la pression internationale, Israël retire ses forces de la plupart des villages mais maintient son contrôle sur une bande de sécurité de 10 kilomètres en confiant à une petite armée de supplétifs libanais commandée par Saad Haddad, officier chrétien, dissident de l'armée libanaise, le soin d'assurer l'ordre dans celle-ci (cf. chapitre 212).

Le bilan de cette première opération est lourd : « 1 186 morts civils, 285 000 sont déplacés, 82 villages sont lourdement touchés et 6 totalement détruits »<sup>8</sup>.

Cette occupation des israéliens renforcés par une milice qu'ils soutiennent et dirigent activement, constitue une annexion de fait d'une partie du territoire libanais et ce malgré l'opposition formelle de l'ONU.

En opposition de celle-ci naît la résistance libanaise qui déclenche des actions qui se rajoutent aux opérations des organisations palestiniennes. Les accrochages deviennent d'une telle intensité que le 24 juillet 1981, les Etats-Unis interviennent, mais en vain, pour imposer un nouveau cessez-le-feu. L'acharnement des différents belligérants laisse pressentir une nouvelle invasion du Liban.

## 122 – Opération « Paix en Galilée » - 1982

Anouar al-Sadate est assassiné en octobre 1981. Au mois de décembre de la même année, la Knesset vote l'annexion du Golan syrien et dans le même temps renforce son dispositif militaire au Liban sud. La tension devient extrême dès les premiers jours de 1982.

---

<sup>8</sup> « Résistance obstinée au Liban sud » (manière de voir - novembre 1999) et « Le Liban sud résiste ». (Le monde diplomatique novembre 1999) deux articles intéressants des journalistes Walid CHARAVA et Marina DA SILVA.

Le 6 juin, Israël lance l'opération « paix en Galilée ». Ses véritables intentions sont d'éliminer toute présence physique ou symbolique des palestiniens au Liban, avec pour objectifs : la destruction des infrastructures de l'OLP, l'instauration par le biais d'influences diverses d'un nouveau régime au Liban et le contrôle des zones stratégiques tel que le mont Barouk, distant seulement de 23 kilomètres de Damas.

Une nouvelle fois, le Tsahal ira plus loin que la limite fixée initialement des 40 kilomètres de la frontière entre le Liban et Israël. La signature avec le Liban des accords du 17 juin est le résultat d'un siège d'une durée de trois mois de Beyrouth, de l'anéantissement de la présence armée palestinienne au Liban et de l'affaiblissement de la gauche libanaise.

Pour bon nombre d'observateurs, la confrontation directe entre Israël et la Syrie semble inévitable, mais il n'en sera rien.

Le bilan très lourd<sup>9</sup> de cette guerre infligée au pays libanais ne fait qu'accroître l'hostilité générale contre Israël.

Désorganisée face à une résistance incisive dans ses attaques, fragilisée par le sentiment de doute ressenti par une partie de la population israélienne, accusée par l'opinion publique internationale choquée par le massacre du camp de Sabra et Chatila<sup>10</sup> et par les différents attentats dont celui du Drakkar (23 octobre 1983), Israël se retirera progressivement du Liban.

Ses retraits s'achèvent en juin 1985. Israël revient sur ses positions de départ : une bande de sécurité élargie de 850 Km<sup>2</sup>. Israël englobera par la suite la région de Jezzine pour contrôler une zone d'une superficie de 1100 km<sup>2</sup> (10 % du territoire libanais) englobant 113 villes et villages et 60 hameaux.

Israël confie la responsabilité de celle-ci au commandant libanais Antoine Lahad qui prend le commandement de « l'armée du Liban libre » rebaptisée par la suite « Armée du Liban Sud (ALS) ».

A suite de l'invasion de 1982, la résistance se structure très rapidement. Les organisations de gauche (Parti communiste, Organisation d'action communiste libanaise, Parti d'action socialiste arabe) constituent le 16 septembre 1982, le Front de la résistance nationale libanaise que rejoindra le mouvement chiite Amal au cours de l'année 1983. Ce dernier initialement impliqué dans le

---

<sup>9</sup> Selon les statistiques de la croix rouge libanaise : 20 000 morts, 32 000 blessés auxquels il faut rajouter l'exode de près de 500 000 personnes et d'importantes destructions des infrastructures libanaises : Bilan présenté dans l'article « Résistance obstinée au Liban sud » Walid CHARAVA. Le monde diplomatique (novembre 1999).

<sup>10</sup> Les conditions et atrocités de ce massacre rappellera à l'opinion publique arabe celui perpétré en 1948 à Deir Yassine (village de Palestine).

combat contre le sionisme s'en dégagera progressivement pour devenir à partir de 1985 l'un des principaux protagonistes de la guerre civile en s'attaquant notamment aux palestiniens.

Une nouvelle organisation chiite intégriste islamiste soutenue par l'Iran va apparaître dans la lutte contre l'occupant : Le Hezbollah (cf. chapitre 213). Cette émergence profite des sérieuses oppositions entre la milice chiite Amal appuyée par la Syrie et les Palestiniens marginalisés. Rapidement intégrés et bénéficiant d'un important soutien populaire dans la région grâce aux actions entreprises auprès de la population, les combattants du Hezbollah, soldats pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, constituent une force particulièrement dangereuse pour Israël.

### 123 – Opération règlement de comptes – 1993

Les attaques menées par la résistance orchestrée par le Hezbollah reprennent progressivement pour atteindre de plus en plus fréquemment les colonies de peuplement situées au nord d'Israël.

Ainsi, pour s'opposer à une menace précise qui s'en prennent directement à ses propres citoyens par l'emploi des katiouchas <sup>11</sup>, l'Etat d'Israël lance le 25 juillet 1993, l'opération « règlement de comptes » qui durera sept jours. Elle permet au Tsahal d'atteindre le sud du pays, les zones de la Bekaa mais aussi la capitale libanaise.

L'invasion s'arrête le 31 juillet 1993 après un accord verbal qualifié « Accord de juillet » établi entre la Syrie, le Liban et l'Etat hébreu. Il recommande l'arrêt des tirs de missiles contre le nord d'Israël en échange de l'engagement israélien de ne plus bombarder les localités civiles libanaises.

La résistance entreprend alors de concentrer toutes ses attaques contre les forces israéliennes opérant à l'intérieur du territoire libanais.

C'est à partir de cet accord que des doutes commencent à se multiplier en Israël quant à l'utilité de demeurer au Liban. Les militaires ne perçoivent plus l'intérêt de leur présence dans une région hostile et refusent de servir de cibles aux forces de la résistance. Cet accord leur semble être un véritable marché de dupes dont ils sont les principales victimes.

---

<sup>11</sup> Lance-roquettes multiples russes.

124 – Opération « les raisins de la colère » - 1996

A partir de 1995, l'escalade dans la violence des affrontements au Liban sud conforte l'armée israélienne dans sa volonté d'en finir avec les entraves imposées par l'Accord de juillet.

Le 11 avril 1996, à la suite de nombreux tirs de roquette du Hezbollah contre le nord d'Israël provoquant la mort de militaires de Tsahal, Israël déclenche l'opération « les raisins de la colère ».

Elle tourne rapidement au désastre à l'issue du massacre de civils libanais qui avaient trouvé refuge dans une position de l'ONU au village de Cana. Cent deux civils trouvent la mort sous des tirs d'artillerie de l'armée israélienne. Ce drame soulève instantanément l'indignation de l'opinion publique internationale sans toutefois provoquer des sanctions diplomatiques. L'émoi suscité au sein de la population israélite provoquera quelques mois plus tard la chute du gouvernement de Shimon Pérès.

Au lendemain de ce drame, un accord écrit est conclu. Les protocoles d'avril (annexe 4) remplacent l'Accord de juillet 1993. Outre la proclamation d'un énième cessez le feu et la légitimation de la résistance du Hezbollah contre les forces d'occupation, il prévoit l'arrêt des opérations de groupes armés contre Israël à partir du Liban et l'interdiction aux belligérants de prendre pour cibles ou comme bases des régions habitées ou installations civiles.

Car cette opération de guerre a non seulement causé de nombreux morts (près de 200) en grande majorité des civils, mais aussi atteint, selon une commission de l'ONU, 159 villages et 7201 habitations ainsi que de multiples ouvrages publics.

L'arrangement stipule également la mise en place d'une commission internationale composée de représentants du Liban, de la Syrie, d'Israël, des Etats unis et de la France, chargée de contrôler l'application du cessez le feu.

Malgré la volonté commune d'épargner la population civile, chacune des parties fera une interprétation différente des protocoles d'avril. Les années suivantes verront de nouveaux affrontements se réaliser, chacun rejetant la faute sur l'autre.

De plus, les objectifs recherchés par les Israéliens visant à pacifier une région en retournant éventuellement les populations civiles et l'Etat libanais contre la résistance ont échoué. La gestion de la zone de sécurité s'avèrera de plus en plus difficile pour Israël. Ce constat négatif rend inéluctable le retrait du Liban sud qui sera adopté à l'unanimité le dimanche 5 mars 2000 par le gouvernement israélien.

## II – Le retrait du Liban sud : la seule réponse pour sortir de l’enlèvement

Le 24 mai 2000, Ehoud Barak tiendra la promesse qu’il avait faite durant sa campagne électorale et ce malgré l’opposition de nombre de ses proches. Sa décision entrera dans le cadre de l’application de la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations unies votée en mars 1978.

L’armée israélienne achèvera, deux mois avant le délai fixé un an plus tôt, son retrait du Liban sud sans provoquer de troubles particuliers. Cet empressement témoigne du souci du gouvernement israélien de se sortir d’une situation profondément enlisée dont la gestion s’avérait de plus en plus difficile à assumer pour des raisons tant exogènes et qu’endogènes.

### 21 – La transformation d’une bande de sécurité en bande de l’insécurité <sup>12</sup>

Dès 1971, Israël avait regroupé ses forces d’occupation dans une zone représentant 10% de la surface du pays libanais. Cette ligne avancée devait remplir les fonctions d’un bouclier pour absorber les coups des terroristes susceptibles d’atteindre la Galilée toute proche.

Mais comment une bande de sécurité gérée par une armée puissante et invaincue a-t-elle pu se transformer en zone d’insécurité ?

L’incapacité du gouvernement libanais à s’imposer sur une partie de son territoire est le premier facteur à retenir.

Vient ensuite l’inefficacité de la force supplétive d’Israël qui ne parvint jamais à contenir un front de résistance mené par le Hezbollah sous le regard impuissant des soldats de la Force d’Interposition des Nations Unies au Liban (FINUL).

### 211 – La faiblesse de l’Etat libanais

Au début des années quatre-vingt, l’Etat libanais sort particulièrement affaibli des années de luttes incessantes entre les différents chefs de communauté avides de pouvoir. Ces querelles internes fratricides ont toujours eu au Liban un caractère tribal prononcé que différents pays essentiellement frontaliers n’ont eu de cesse d’alimenter pour empêcher de sa part toute velléité d’émancipation <sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Selon le quotidien Maariv qui titre le 16 juillet 1996 « depuis longtemps, la bande de sécurité est devenue la bande de l’insécurité »

<sup>13</sup> Voir à ce sujet le chapitre « la déchirure libanaise » p 409 – 461 du livre « Le Proche-Orient éclaté » de Georges Corm Ed. Folio

Les nombreux affrontements ont détruit des pans entiers des différents secteurs économiques. De l'Etat prospère qu'il était jadis, longtemps comparé à la Suisse grâce à un secteur tertiaire très florissant et jouissant d'une position privilégiée entre l'Orient et de l'Occident, il n'en reste qu'un pays vidé de sa substance, confronté aux dures réalités de l'après guerre, avec une reconstruction fragilisée par l'ampleur d'une dette extérieure multipliée par 18 depuis 1992.

De plus, le poids des différentes occupations israéliennes et de la tutelle syrienne qui se neutralisent mutuellement, s'avère trop lourd pour un pays à la recherche d'un équilibre et en quête d'une identité.

Si Israël a essayé à plusieurs reprises <sup>14</sup>, d'installer un gouvernement qui lui soit plus favorable (Béchar Gemayel assassiné dès son installation à la magistrature suprême), aucune décision libanaise ne peut être prise sans l'assentiment du gouvernement de Damas <sup>15</sup>. Ce dernier pèse, depuis de nombreuses années, de tout son poids pour ne jamais dissocier le problème du Liban sud à celui du Golan (cf. chapitre 223) qui le concerne toujours directement.

Placé dans une situation bien précaire, le Liban se trouve dans l'incapacité d'affirmer son autorité sur l'intégralité du territoire et notamment dans sa partie sud malgré la pression d'Israël. Ainsi, bien que le Liban n'ait jamais cessé de réclamer l'application de la résolution 425 du Conseil de sécurité, ses dirigeants sont réellement pris au dépourvu et embarrassés lors de la première proposition israélienne datant de 1998 concernant un éventuel retrait conformément à la résolution<sup>16</sup>.

Cet embarras témoigne de leur absence de discernement politique et une confiance naïve vieille de plusieurs décennies dans les puissances occidentales censées entourer le Liban de leur protection <sup>17</sup>.

Et pourtant, plus que tout autre, ce pays a besoin malgré sa diversité confessionnelle de recouvrer son unité et sa souveraineté. Ce paradoxe longtemps présenté comme une force (les cinq

---

<sup>14</sup> comme d'ailleurs la Syrie en 1976 et 1988.

<sup>15</sup> Elizabeth Picard, directrice du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Moyen Orient Contemporain affirme d'ailleurs « aucune décision de politique régionale n'est prise à Beyrouth et l'on peut même dire que Damas dicte ses positions et ses mouvements au gouvernement libanais dans l'intérêt prioritaire de la Syrie ».

<sup>16</sup> Le 02 janvier 1998, Yitzhak Mordehaï, ministre de la Défense, dans un entretien à l'hebdomadaire arabe « Al-Watan al -Arabi annonçait l'intention d'Israël de se conformer à la résolution 425 du Conseil de sécurité.

<sup>17</sup> Selon Georges Corm « Le Proche Orient éclaté » p 431 Ed. Folio.

doigts d'une même main) se révèle être une véritable faiblesse <sup>18</sup> entretenue tant par Israël que par la Syrie.

Prise entre deux « feux » et dans l'incapacité de déterminer seul une position ferme, l'Etat libanais se désintéresse progressivement de la zone du Liban sud. Ainsi pendant de longues années, l'administration ainsi que l'armée présentes au Liban sud, parcellaires et désorganisées, n'assurent pas la gestion d'un tel espace et perdent toute crédibilité auprès de la population autochtone placée sous le joug d'une milice aux ordres d'Israël.

### 212 - L'ALS une milice aux ordres d'Israël

En 1975, au début de la guerre civile libanaise, Israël intervient directement aux côtés des forces chrétiennes issues de l'éclatement de l'armée libanaise commandées par le commandant Saad Haddad.

Shimon Pérès, ministre de la défense, soutient quelques officiers et soldats dissidents de l'armée libanaise et favorise la création de l'Armée du Liban libre avec des miliciens phalangistes et membres des gardiens du cèdre.

En juin 1978, face aux pressions internationales importantes et au positionnement de la FINUL, Israël se retire du Liban sud en laissant toutefois une milice solidement encadrée par des conseillers israéliens sur une enclave de 800 km<sup>2</sup> sur laquelle vivent 100.000 personnes (60 % de musulmans chiites et 35 % de chrétiens).

Le commandant Saad Haddad, radié des cadres de l'armée libanaise et inculpé pour rébellion, prend le commandement de cette troupe. En mai 1980, cette milice baptisée « Armée du Liban Sud », forte de près de 450 hommes impose son autorité sur la portion de terre qu'elle n'hésite pas à nommer « Etat du Liban libre ».

Le commandement général de l'A.L.S. s'installe à Saïda.

Les effectifs de cette armée s'élèvent en 1990 à 3 000 soldats (35 % de chrétiens – 5 % de druzes – 60 % de chiites) puis décroît progressivement (vers 1500) les dernières années qui précèdent le retrait.

Le général Antoine Lahad, ancien officier de l'armée libanaise succède au commandant Saad Haddad décédé le 15 janvier 1984.

---

<sup>18</sup> Paradoxalement un chef du parti phalangiste n'eut de cesse de répéter pendant des années « que la force du Liban est dans sa faiblesse » !

Cette milice initialement chrétienne, armée, entraînée et financée par Israël exerce la mission de force tampon entre les Palestiniens opérant depuis le Liban sud et le nord d'Israël (annexe 5). Elle assure le contrôle de la région du Liban sud sous l'autorité de Tsahal. Elle gère également un centre de détention créé à Khyam <sup>19</sup> où sont détenus et interrogés de nombreux suspects ainsi que des personnes prises en otages pour servir éventuellement de monnaie d'échange lors de certaines tractations.

Au fil des années, l'A.L.S. devient impopulaire du fait des exactions entreprises contre la population du Liban sud et se désagrège sous les coups de butoir des soldats du Hezbollah.

A partir de 1999, le moral décroît au sein de cette troupe et de très nombreuses défections entament sa crédibilité. Certains déserteurs vont jusqu'à monnayer leur liberté contre des informations qui conduisent à des embuscades provoquant la mort de plusieurs militaires israéliens.

Le Hezbollah profitera directement de l'inefficacité grandissante de cette « force supplétive » déstabilisée et rejetée.

### 213 – Le Hezbollah – Une incarnation progressive de la résistance

Issu d'une scission au sein du mouvement Amal qui se veut laïque et autonome, le parti de Dieu « izb'Allah » est un mouvement politique chiite libanais fondé en 1982 avec l'appui de l'Iran, au lendemain de l'invasion israélienne <sup>20</sup>. La naissance de celui-ci est l'œuvre du Cheikh Sohli al Toufayli qui n'a de cesse de propager les thèses de la révolution islamique qui vient de triompher en Iran et de promouvoir l'avènement d'un régime similaire au Liban.

Le prestige du Hezbollah profondément ancré dans la banlieue sud de Beyrouth se propage auprès de la population libanaise. En effet par le biais de nombreuses actions caritatives entreprises par les chiites, il étend progressivement, avec le concours des pasdaran iraniens, son influence en direction des villages ruraux situés dans les zones défavorisées délaissées par l'Etat libanais (Bekaa et Liban sud).

---

<sup>19</sup> L'armée israélienne reconnaîtra par la suite avoir entraîné les membres de l'ALS à interroger les détenus de la prison de Khyam. The jerusalem post du 28 septembre 1999.

<sup>20</sup> Le journaliste Nicolas Chavenay dans son article « Liban : le vrai visage du Hezbollah » attribue la naissance d'un mouvement qui sera par la suite le Hezbollah à l'Imam Sadre qui dès 1969 a œuvré pendant de longues années au Liban pour une émancipation des chiites libanais. Il sera assassiné en 1978 lors d'un voyage en Lybie.

L'organisation chiite emportée par l'enthousiasme suscité par la révolution iranienne de 1978, face l'invasion puis l'occupation israélienne en 1982, effectue de nombreuses opérations à caractère terroriste<sup>21</sup>, parfois revendiquées sous l'appellation « Jihad islamique ».

Grâce aux exploits militaires qu'il sait parfaitement exploiter et fort de sa popularité, le Hezbollah devient rapidement la principale organisation de confrontation avec Israël dans le sud du Liban. Sa cible prioritaire est l'occupant contre lequel ses quelque 3000 combattants mènent la résistance non seulement au Liban sud mais aussi à l'étranger.

Cette lutte contre « l'envahisseur », soutenue par de nombreux libanais et pays étrangers, permet au Hezbollah d'échapper aux consignes de désarmement stipulées par les accords de Taëf signés le 22 octobre 1989, touchant toutes les autres milices.

A partir du 17 février 1992, date de l'assassinat de Cheikh Abbas Moussawi par l'armée israélienne, le Hezbollah sera dirigé par Cheikh Hassan Nasrallah président du conseil consultatif de direction.

Le Hezbollah atteint une véritable dimension politique lorsqu'il accepte en 1997 la création des « brigades de la résistance » pour englober toutes les organisations du Mouvement national libanais. De plus, bien que financé à l'origine par l'Iran, le Hezbollah acquiert une certaine indépendance en récoltant localement l'essentiel de ses fonds.

La violence et la poursuite des conflits révèlent l'impuissance des forces de l'ONU pourtant déployées comme forces d'interposition.

#### 214 – La délicate implication de l'ONU

Quelques jours après l'invasion israélienne le 14 mars 1978, le Conseil de sécurité des Nations unies vote la résolution 425 pour mettre en place une Force d'Interposition des Nations Unies au Liban (FINUL). Composée de près de 4 000 militaires, ses missions consistent à empêcher la confrontation directe entre les différents protagonistes, superviser et confirmer le retrait des israéliens. Elle doit permettre également le rétablissement de la paix et la sécurité internationale en créant une zone de sécurité et aider le gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région.

Elles ne seront jamais pleinement menées car la mise en place de la force onusienne se heurte d'emblée à la volonté israélienne de ne pas la laisser accéder à la frontière. Les casques bleus

---

<sup>21</sup> Le nombre d'opérations est passé de 292 par an, entre 1989 et 1991, à 936 par an, entre 1995 et 1997 : « Résistance obstinée au Liban sud » Walid CHARAVA. Le monde diplomatique (novembre 1999).

font l'objet à plusieurs reprises d'attaques occasionnant des victimes. Ils essuient soit des tirs d'intimidation des israéliens ou des miliciens de l'A.L.S.<sup>22</sup> soit des attaques du Hezbollah. Rejetée par les protagonistes, la FINUL ne parvient jamais à s'imposer.

Son impuissance atteint son apogée lors du déclenchement de l'opération « Paix en Galilée », où les casques bleus assistent, sans pouvoir s'y opposer, à la pénétration de l'armée israélienne sur le sol libanais.

Ne pouvant donc s'investir avec efficacité dans le domaine militaire, la FINUL s'implique alors davantage dans les fonctions d'observation et d'assistance aux populations civiles et en particulier aux réfugiés. Elle contribue ainsi à pallier l'absence d'encadrement étatique dans la région tant au niveau des infrastructures, par la remise en état des circuits de distribution d'eau et d'électricité qu'en ce qui concerne les services, avec la restauration d'un réseau éducatif local.

Ce rôle incontestable de soutien aux populations explique sans doute pourquoi les mandats de la FINUL sont régulièrement reconduits à chaque fois pour une période de six mois.

Cinq mille hommes au début du mandat puis 4500 après 1995 sont déployés sur une partie délimitée du territoire libanais (annexe 6). Six bataillons opérationnels constitués selon des critères nationaux occupent chacun un secteur déterminé. Le reste des effectifs est affecté à des fonctions de soutien comme la logistique, la santé et les différentes escortes. Le siège de l'état-major s'installe à Naqoura situé à l'intérieur de la zone de sécurité. La FINUL dispose également du soutien de Groupe des observateurs du Liban (OGL) et de l'Organisation des Nations Unies pour la Surveillance de la Trêve (ONUST), première organisation onusienne de maintien de la paix instaurée dès 1948.

Ces insuffisances et incapacités ont transformé progressivement une bande de sécurité en une zone d'insécurité. Cette mutation est le fait de l'impuissance des différents intervenants à maintenir ou à contenir la paix. Il faut ajouter également l'absence d'un consensus viable entre occupants et résistants. Tous ces facteurs se sont rajoutés aux pressions exercées sur le gouvernement israélien pressé de se désengager du « borbier » libanais.

---

<sup>22</sup> Un enlèvement de 25 casques bleus fut même effectué en juin 1985 par l'A.L.S..

## 22 – La décision du retrait : une réponse aux différentes pressions

Outre le fait que l'accomplissement de la volonté d'Ehoud Barak met fin à près de 22 ans d'occupation difficilement gérable sur le territoire libanais, le retrait revêt une acuité particulière car il répond à trois soucis majeurs :

- Celui de solutionner les difficultés de politique interne,
- Puis de constituer un acte diplomatique suffisamment fort au moment où des négociations israélo-palestiniennes s'amorcent sous l'égide des Etats Unis,
- Et enfin de se dégager de la pression exercée par la Syrie pour négocier le retrait du Golan dans le cadre d'une paix globale.

### 221 - Une solution politique pour mettre fin aux dissensions israéliennes

Après le statut quo fixé par l'arrangement d'avril 1996, au lendemain de l'opération meurtrière « les raisins de la colère », une contestation amplifiée par les médias s'est faite jour dans l'espace public, politique et militaire israélien.

Ce mécontentement général soutenu par les communautés internationales a pesé de tout son poids dans la décision d'Ehoud Barak de retirer l'armée israélienne du Liban sud.

Sa position radicale, présentée lors de sa campagne électorale diffère des différents plans proposés jusqu'alors<sup>23</sup>. Il prend de court l'ensemble de la classe politique divisée sur cette question.

Le désengagement unilatéral est un moyen de se défaire de la pression de la population israélienne et de calmer l'exaspération de l'armée.

#### 2211 - La pression de la population israélienne

La population a, au début de l'occupation israélienne du Liban sud, considéré celle-ci comme légitime car elle sécurisait son territoire. Ce consensus national va pourtant s'étioler au fil du temps pour se déchirer sous l'impulsion du « mouvement des quatre mères ». Cette association naît au lendemain d'une collision (04 février 1997) entre deux hélicoptères israéliens provoquant la mort de 73 militaires de Tsahal.

Ce deuil national entraîne une prise de conscience qui embryonnaire à ses débuts atteindra en trois ans une dimension nationale.

---

<sup>23</sup> Dès 1993 de nombreux plans israéliens prévoyaient le retrait d'Israël à la condition du déploiement de l'armée libanaise tout au long de la frontière. Ces initiatives restèrent sans suite. Lire à ce sujet le livre « Israël au Liban – La fin de 30 ans d'occupation ? » de Mahmoud Soueid.

Ce mouvement lancé par quatre mères de militaires ayant servi au Liban, organise très rapidement des manifestations à Tel Aviv devant le ministère de la défense et lance également une pétition qui recueille près de 25 000 signatures. Leurs principales revendications sont « de briser le silence de cette guerre et réclamer le retrait unilatéral du Liban sud » conformément à la résolution 425. Elles acquièrent grâce à l'ampleur du nombre de sympathisants qui se regroupent autour d'elles et à l'intérêt que leur manifeste la presse, une dimension qui dépasse rapidement le territoire d'Israël. Le débat gagne et divise l'ensemble de la classe politique. Ariel Sharon, pourtant principal artisan de l'invasion israélienne au Liban, apporte son soutien à ce mouvement.

En 1999, l'opinion israélienne se prononce majoritairement en faveur du retrait du Liban sud<sup>24</sup> avec ou sans l'accord du Liban ou de la Syrie.

Le succès de ce mouvement trouve ses racines dans le malaise ressenti par la société israélienne qui aspire à vivre en paix avec les pays frontaliers. Il est amplifié par les nouvelles attentes sociales et politiques exprimées par une jeunesse majoritairement née sur le territoire d'Israël qui ne se reconnaît pas dans les positions intangibles tenues par ses représentants nationaux.

Par ailleurs, le malaise connu au sein de Tsahal amplifie l'ampleur de ce mouvement protestataire.

## 2212 – L'exaspération de l'armée israélienne

La multiplicité des attaques de la résistance libanaise en territoire occupé contre l'armée israélienne occasionnant de nombreuses victimes dans leurs rangs, affecte progressivement le moral des troupes. La montée en puissance militaire et politique du Hezbollah, véritable moteur de la résistance, pousse les militaires de Tsahal à adopter une position très défensive sur le sol libanais.

Malgré l'arrangement écrit du 26 avril 1996, mettant fin à l'opération israélienne « les raisins de la colère », la violence n'a jamais cessé et l'armée israélienne doit subir de nombreuses pertes. Un millier de ses soldats est tué ou blessé lors des grandes opérations d'invasion ou pendant les années d'occupation<sup>25</sup>.

Très vite l'armée israélienne se trouve confrontée aux difficultés liées à l'absence de moyens pour riposter aux opérations de guérilla sans risquer des pertes civiles libanaises en

---

<sup>24</sup> La proportion d'Israéliens favorables au retrait qui n'était que de 17 % en février 1997, au début du mouvement, parvient à 41 % à la fin de la même année et atteint 53 % en 1999.

<sup>25</sup> Valeurs actuelles « Proche-Orient : Les promesses et les menaces » du 02/06/2000.

violation de l'accord d'avril 96. L'objectif sécuritaire n'est plus atteint et la protection préventive des colonies situées dans la partie Nord de l'Etat Hébreu non réellement assurée.

La contestation gagne alors progressivement l'armée israélienne ; le 23 février 1998 un groupe de 1000 officiers supérieurs de réserve signent une pétition pour un retrait unilatéral.

En 1999, quelques jours après la mort de six militaires, le ministre de la défense Moshé Arens appelle ouvertement l'Etat d'Israël à ne plus respecter l'accord de 1996 en le présentant comme mauvais pour l'armée israélienne. L'arrangement représente pour les militaires israéliens un véritable marché de dupes.

Le retrait du Liban sud devient alors l'un des principaux enjeux des campagnes électorales. Les positions des différents partis se brouillent devant l'inextricabilité de ce véritable nœud gordien.

Ainsi Ehoud Barak qui se déclarait opposé à un retrait sans accord avec Damas déclare dès sa victoire aux élections du mois de mai 1999 « je tends la main aux habitants du nord d'Israël qui se trouvent dans les abris. D'ici un an, nous mettrons fin au conflit au Liban. ». Sa décision est irrévocable, le retrait unilatéral de la zone occupée s'effectuera avec ou sans l'avis de Beyrouth ou de Damas.

L'armée et la population israéliennes obtiennent satisfaction à leurs revendications. La position du Premier ministre israélien s'inscrit également dans une stratégie résolument orientée vers l'avenir.

## 222 – Un repositionnement sur l'échiquier international et sur le plan national

Malgré le soutien inconditionnel d'une diaspora toujours présente dans les instances décisionnaires des différents pays et notamment aux USA, Israël doit se débarrasser de son image négative « d'occupant-agresseur ». Il lui est également nécessaire de se recentrer sur ses positions de politique interne afin d'aborder dans de meilleures dispositions les négociations vitales pour son avenir.

### 2221 – Un message de paix résolument diplomatique

Le drame de Cana causant par des bombardements la mort de 102 civils dans un camp de l'ONU, émeut grandement l'opinion publique internationale. L'émotion ressentie, renforcée par les plaintes officielles de plusieurs agences humanitaires et accentuée par la confusion des milieux politiques, classe Israël comme un pays agresseur capable des pires atrocités.

Alors que lors du massacre de Sabra et Chatila, la participation directe de Tsahal n'a jamais pu être démontrée sauf sa complicité, l'attaque sur Cana est ressentie comme une agression injuste. L'opération « les raisins de la colère » n'est aux yeux de tous qu'un fiasco total qui démontre la défaite de la stratégie d'intervention directe israélienne au Liban sud.

Les relations internationales tissées laborieusement avec les pays occidentaux vont à partir de ce drame profondément se modifier. Israël sait qu'il ne pourra plus se permettre la moindre erreur dans ses interventions sur le territoire occupé au risque de se discréditer sur la scène internationale.

En ordonnant le retrait de Tsahal du Liban sud et surtout en l'effectuant sans heurts, Israël retrouve une considération et une reconnaissance internationales. Cette démarche témoigne de sa bonne volonté pour accomplir la résolution 425 de l'ONU, même si cette exécution n'intervient qu'après de longues années et sur un bilan négatif.

Israël démontre ainsi sa détermination à s'engager dans un processus de paix, et se place en meilleure position pour négocier par la suite, sous l'arbitrage des USA, les frontières du territoire palestinien.

#### 2222 – Un repli pour mieux se concentrer sur les problèmes internes

Le problème palestinien lié à la délimitation du territoire revendiquée par leur représentant légitime, Yasser Arafat, est sans conteste celui que redoute le plus l'Etat Hébreu qui ne peut se permettre un nouvel échec dans le cadre des négociations.

Il entraînerait inévitablement le pays dans une crise interne qui opposerait les orthodoxes extrémistes aux plus modérés et dans un processus de confrontation directe avec le peuple palestinien qui dépasserait le cadre de l'Intifada. Les Palestiniens sont d'ailleurs sensibles au triomphe du Hezbollah car il valide la stratégie de la lutte armée comme unique moyen de faire plier « l'ennemi sioniste » et de libérer la terre occupée.

Les affrontements journaliers et meurtriers tant dans la bande de Gaza que dans la région de la Cisjordanie imposent au Tsahal un renforcement et un redéploiement des troupes sur des sites sensibles propices aux affrontements ou tensions extrêmes.

Il convient d'ajouter également que les dépenses militaires constituent un sérieux handicap pour le budget de l'Etat hébreu et ce malgré l'aide annuelle importante des Etats-Unis s'élevant à 2,4 milliards de dollars <sup>26</sup>.

Au regard d'une économie qui comporte en 2000 et en 2001 de sérieuses réductions budgétaires dans les domaines aussi sensibles que la santé et l'éducation, les dépenses consacrées à la défense paraissent excessives aux israéliens sensibilisés par le fait que 1,3 millions d'Israéliens sur 6 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté <sup>27</sup> dont un certain nombre se trouve dans la région du Golan susceptible de devenir à très court terme un véritable point d'achoppement dans les relations internationales.

### 223 – La volonté de la Syrie d'associer le problème du Golan à celui du Liban sud

Ce haut plateau objet d'une convoitise exacerbée <sup>28</sup> est le sujet depuis de longues années de difficiles et âpres négociations sans cesse interrompues entre Damas et Tel Aviv. Les pourparlers ont cependant repris les 15 et 16 décembre 1999 à Washington, après quatre ans d'interruption.

Les Israéliens exigent le tracé, entériné après la seconde guerre mondiale, appelé « la ligne d'armistice de 1949 » et les Syriens réclament la mise en place de la frontière définie le 4 juin 1967. La différence entre ces deux positions concerne une surface de 20 kilomètres carrés. Son importance est due aux accès qu'elle offre pour atteindre le lac de Tibériade ainsi que la haute vallée du Jourdain (annexe 7).

Le Golan constitue l'unique grand réservoir d'Israël en lui offrant un tiers de ses réserves. Israël espère obtenir une garantie suffisante de Damas pour continuer à disposer de ce véritable « or bleu ». Certains observateurs prétendent qu'il sera le prétexte d'une future guerre qui embrasera à terme le Proche et Moyen Orient.

Il représente également une zone stratégique pour l'Etat Hébreu qui souhaite obtenir une large zone démilitarisée et garder le contrôle de la station d'écoute installée sur le mont Hermon.

La Syrie exige quant à elle des arrangements fondés sur l'égalité des deux parties et la réciprocité sous le contrôle in situ d'un détachement américain ou international sur le mont

---

<sup>26</sup> Cette somme correspond à la commande en 2000 de 50 chasseurs bombardiers F 161 effectuée par le gouvernement d'Ehoud Barak « La paix selon Ehoud Barak » Par Amnon Kapeliouk - Manière de voir.

<sup>27</sup> AFP du 16 novembre 1999

<sup>28</sup> Il a été en 1973, le théâtre d'une des plus grandes batailles de blindés depuis la deuxième guerre mondiale.

Hermon. Certains observateurs estiment que le pouvoir alaouite forge et entretient l'unité de son peuple dans cette « ni paix - ni guerre » dont l'enjeu est le Golan. Elle puise ainsi une certaine légitimité à regrouper toute une population sur une idée de reconquête d'une « Alsace Lorraine »<sup>29</sup>.

L'Etat syrien a associé pendant de longues années le dossier libanais à celui du Golan pour négocier la fin des actions de guérilla en échange d'un retrait simultané des israéliens des deux régions.

Il n'a eu de cesse de repousser toutes les propositions israéliennes visant au retrait de Tsahal du Liban sud. La pression exercée sur l'Etat libanais a fait échouer un grand nombre de négociations<sup>30</sup>.

Pour se défaire de cette pression, Israël a dû réagir sans apparaître comme un agresseur ni perdre la face dans cette partie du monde où le signifiant et le signifié revêtent une égale importance.

La décision du retrait permet donc à Israël de recouvrer une certaine crédibilité tant sur plan national qu'international ainsi qu'une meilleure assise diplomatique nécessaires pour poursuivre les négociations liées au sort de la Palestine. Le désengagement unilatéral de Tsahal n'efface toutefois pas toutes les inquiétudes qui pèsent sur cette région du Moyen-Orient et apporte son lot d'interrogations notamment au sujet du Liban qui ne détient pas toutes les clés pour maîtriser seul son avenir.

---

<sup>29</sup> Analyse de Frédéric Encel dans son livre « Le Moyen-Orient entre guerre et paix - Une géopolitique du golan ».

<sup>30</sup> Ainsi lorsque Benyamin Netanyahou proposa en juin 1996 avec l'aval des USA, de la Jordanie et de l'Egypte son plan « le Liban d'abord », celui-ci fut rejeté conjointement par le Liban et la Syrie avec comme seule réponse laconique du président syrien « le Liban et la Syrie d'abord » démontrant ainsi que l'application d'une quelconque disposition ne pouvait s'envisager qu'avec son accord.

### III – Les conséquences du retrait unilatéral d’Israël du Liban sud

Quelques semaines avant le retrait de Tsahal, de nombreux observateurs avaient prédit les pires catastrophes. Malgré ces pressentiments alarmistes, l’opération de désengagement de Tsahal s’est déroulée sans problèmes sous l’œil attentif des communautés internationales dont la France.

Si cette démarche a atteint tous les buts fixés, certaines interrogations demeurent et de nouveaux problèmes sont posés.

En effet, l’Etat libanais sera-t-il en mesure d’assumer en toute indépendance l’exercice de la souveraineté sur une bande de 1 000 Km<sup>2</sup> qu’il a délaissée depuis 1978 et assurer la reconstruction de cette région particulièrement meurtrie ?

Comment vont réagir les différentes communautés à la sortie de cette crise ?

De même, comment à partir de ce retrait, Israël envisage-t-il de négocier le problème du Golan et quelle nouvelle stratégie de défense envisage-t-il définir ?

#### 31 – L’Etat libanais dans une nouvelle situation délicate à assumer

En décrétant la journée du 25 mai comme « journée nationale de la résistance et de la libération », le gouvernement libanais a émis le vœu de lancer la réconciliation entre les différentes communautés pour reconstruire un Liban moderne et résolument orienté vers l’avenir. Mais à peine formulé, ce souhait trouve rapidement ses limites. Les stigmates provoqués par l’occupation seront difficiles à effacer pour un Etat qui doit rattraper des années de non-présence dans cette région. S’il peut compter sur le soutien de l’ONU qui subordonne son aide à certaines conditions, il devra en revanche acquérir une certaine autonomie décisionnelle vis à vis de la Syrie.

#### 311 - La difficile reprise d’une région en déliquescence

Pour le Liban, le Sud revêt aujourd’hui une charge symbolique non dénuée d’ambiguïté. Cette région longtemps délaissée par l’Etat libanais est devenue au fil du temps la pierre d’achoppement du recouvrement de l’autorité et de la souveraineté du Liban sur l’intégralité de son territoire.

Ce pays meurtri doit démontrer sa capacité à relever une région ravagée par des années de conflits et ce malgré le poids politique exercé par le Hezbollah.

## 3111 – Les difficultés d'une reconstruction

Après avoir été un champ de batailles, le Liban sud bien que n'étant pas en situation de catastrophe humanitaire au lendemain du retrait, n'en demeure pas moins meurtrie tant sur un plan humain qu'économique.

Le conflit a cruellement affecté ce territoire en touchant tous les villages concernés mais aussi ceux environnants la bande de sécurité. Conjugué à la violence et aux exactions des belligérants depuis 1978, le sous développement a vidé la région d'une grande partie de sa population. Les occupations successives et les retraits éclairs ont favorisé les déplacements sélectifs de la population et un exode des chrétiens vers le sud.

Sur les 600 000 habitants que comptait cette région avant l'occupation, seules 65 000 à 70 000 personnes sont recensées à la veille de la libération <sup>31</sup>.

Cet effondrement démographique prive le pays de toute chance de reconstruction rapide dans les domaines social et économique.

La région du Sud qui connaissait avant l'occupation une économie de subsistance avec une agriculture qui lui assurait jusqu'en 1982, 40% de ses revenus, est dans une situation exsangue. Les programmes lancés depuis 1995 pour soutenir les prix à la production ont cantonné les agriculteurs du Sud à une situation d'assisté.

Le retrait d'Israël prive immédiatement les habitants du Liban sud du bénéfice des revenus de l'économie de l'occupation auxquels il faut rajouter ceux induits par la collaboration <sup>32</sup>. De plus le pouvoir libanais va devoir prendre en charge ce que fournissait l'Etat hébreu comme l'eau, l'essence, le gaz, l'électricité sans tenir compte des produits détaxés et des salaires enviabes. Il convient de rajouter également que l'économie de cette région d'élevage et de cultures vivrières s'enrichit du trafic frontalier de produits licites mais aussi illicites (Haschich provenant de la plaine de la Bekaa).

---

<sup>31</sup> Selon les chiffres avancés dans l'article « fin d'occupation au Liban sud » paru au mois de juillet 2000 monde diplomatique - de Hana et Mounzer JABER.

<sup>32</sup> Les chiffres font état d'une aide s'étalant d'un total estimé entre 70 (N. Blanford : Passim) et 200 millions de \$ (Estimation provenant d'une source non officielle).

Le nouveau gouvernement dirigé depuis l'été 2000 par le Premier ministre Rafic Hariri<sup>33</sup> à la place de Sélim El-Hoss devra mettre en place très rapidement des mesures économiques et sociales pour améliorer le sort de la population locale.

Le coût de la reconstruction est estimé dans un premier temps, à 700 millions de dollars. Or si l'Etat libanais engage près de 53 % de son budget au remboursement de la dette extérieure<sup>34</sup> et 35 % au paiement des fonctionnaires, il ne pourra pas à moins d'obtenir des aides financières externes, mettre sur pied un programme d'assistance de grande envergure.

Mais la communauté internationale conditionne l'octroi d'une aide à la reconstruction du Sud, sollicitée par le Liban à la présence effective de l'administration publique et des forces de sécurité de l'Etat dans la région, ce qui est encore loin d'être le cas<sup>35</sup>.

Les conditions de vie risquent de périlcliter rapidement pour atteindre un seuil difficilement supportable. Cette dégradation accroît le sentiment d'abandon ressenti par la population et risque en s'amplifiant de déclencher une grave crise.

C'est un enjeu capital que doit relever l'Etat libanais. Il doit pour réussir parvenir à s'imposer face au mouvement du Hezbollah qui exerce une emprise grandissante dans cette région.

### 3112 – L'effacement de l'Etat au profit du héros de la résistance

Présenté comme le symbole de la résistance contre l'occupant, le Hezbollah recueille les lauriers de sa victoire. Il a fait douter, plier et reculer une armée aussi puissante que celle d'Israël. Fort du soutien actif et permanent de la Syrie et de l'Iran, il tient une position privilégiée qui sera difficile d'effacer pour l'Etat libanais.

Le Hezbollah a développé durant l'occupation israélienne un réseau d'institutions sociales pour apporter le soutien matériel et moral nécessaires aux populations civiles. Ces institutions se sont spécialisées dans certains domaines : El Shahid pour la prise en charge des familles des victimes, Jihad El bina pour assurer les reconstructions des maisons et El Jarih pour s'occuper des

---

<sup>33</sup> Rafic Hariri avait tenu le poste de chef de gouvernement de 1992 à 1998 avant d'être démis de ses fonctions par le président Emile Lahoud avec lequel il ne s'est jamais entendu.

<sup>34</sup> Le montant de la dette extérieure représenterait 140 % du PIB selon article de Frédéric Pons «Liban : Le retour du Bulldozer » Valeurs actuelles du 08/09/2000.

<sup>35</sup> L'archevêque des grecs orthodoxes à Marjayoun a demandé dans le journal Al Nahar que « l'Etat (Libanais) avec tous ses symboles soit présent ».

blessés et de leur réinsertion. Toutes ces implications « sociales » lui confèrent depuis le départ de Tsahal une position de force dans cette région. Son efficacité militaire, son enracinement populaire et son réalisme politique l'ont rendu incontournable pour beaucoup d'acteurs régionaux et internationaux.

Ainsi dès le retrait, toutes les institutions du Hezbollah se sont mobilisées pour assumer la gestion du Liban sud. Elles ont été confortées par l'absence de réactions de l'Etat libanais qui s'est abstenu d'envoyer la police et l'armée non seulement sur la frontière mais aussi dans toute la zone. Il s'est contenté d'affecter des faibles effectifs de la gendarmerie et de quelques fonctionnaires peu motivés. Cette carence a créé un vide sécuritaire et administratif qui profite au Hezbollah parfaitement inséré qui monopolise ainsi tous les attributs du pouvoir dans cette région.

Par ailleurs, depuis les élections de mars 1992, le Hezbollah a intégré le Parlement à travers les alliances avec les différentes forces politiques. Avec actuellement 10 députés sur 128 parlementaires libanais élus en été 2000, le Hezbollah dispose d'une légitimité qui accroît l'assise de sa position et l'étendue de son indépendance dans une région à bien des égards sensible.

Le Hezbollah dirigé fermement par son chef Hassan Nasrallah, a fait preuve d'une grande retenue lors du retrait de Tsahal, alors que les observateurs spéculaient sur une montée en puissance des hostilités<sup>36</sup> et des règlements de comptes. Ce comportement à l'opposé de ce qui avait été annoncé, démontre la finesse et la maturité politique d'un vainqueur clairvoyant et l'affirmation de son pouvoir dans une région qu'il domine dans les secteurs les plus importants. Cette prégnance constitue sans nul doute le plus grand danger pour le pouvoir libanais.

Malgré le poids du Hezbollah dans cette région, certains signes laissent toutefois pressentir des déchirements confessionnels susceptibles d'entraîner ce territoire dans un nouveau conflit.

De nombreux libanais dont Amine Gemayel, redoutent la forte implication du Hezbollah dans la gestion du Liban sud et n'hésitent pas à parler de la menace du « Kosovo libanais ». Pourtant le Hezbollah accomplit de sérieux efforts pour se présenter sous un jour favorable en dispensant des discours proclamant la tolérance et la concorde intercommunautaire et en faisant disparaître le mot d'ordre de « République islamique » de son programme politique<sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> Comme le laissait entendre Amnon Kapeliouk, Journaliste à Jérusalem « La paix selon Ehoud Barak » -(Manière de voir) pour qui le retrait du Liban sud devait entraîner de nouvelles attaques tant contre l'armée d'occupation que contre le nord d'Israël.

<sup>37</sup> Le cheikh Naim El Kassem adjoint du cheikh Hassan Nasrallah, chef du Hezbollah, a d'ailleurs affirmé lors du meeting organisé le 27 mai 2000 à Bint Jbeil «le Hezbollah n'est pas une force de sécurité et ne peut pénétrer la sphère des conflits internes en tant que force de pression ... Nous avons tout de même apporté une contribution importante sur ce chapitre, pour que la situation ne déborde pas ».

De plus, le Hezbollah subit la concurrence du parti Amal et du parti communiste libanais qui s'implantent dans les villages chrétiens et du parti socialiste progressiste (PSP) qui vise la prise de la région Druze. Le jeu d'influences et la surenchère du marquage des territoires par les milices créent dans cette région une situation guère propice à l'instauration durable d'une paix. De nombreux faits témoignent des tensions qui sont en train de naître pour la prise de contrôle de territoires<sup>38</sup>.

La Syrie est d'ailleurs attentive à la qualité des relations entre les deux grandes organisations chiites installées dans le sud. Damas n'a pas hésité à intervenir directement lors des élections de 1996 puis en 2000, pour parrainer une liste d'entente pour l'unique circonscription du sud. Le souci de la Syrie de renforcer les liens entre le Hezbollah et le mouvement Amal s'est accentué depuis le retrait des israéliens.

L'hégémonisme du Hezbollah freine considérablement l'affirmation de l'autorité de l'Etat dans cette région. Or depuis le retrait de Tsahal, la force d'interposition désire avoir pour seul interlocuteur l'armée ou la police libanaise<sup>39</sup> et non les forces qui exercent de fait la sécurité dans la zone et jusqu'à la frontière.

### 312 – Le Liban sommé d'assumer ses responsabilités dans le cadre de l'intervention de la FINUL

Les casques bleus ont réoccupé dès le retrait des israéliens, l'espace libéré (annexe 8) pour appliquer les missions définies par la résolution 425 du Conseil de sécurité.

Le 27 mai 2000, Damas a donné son accord de principe à la présence conjointe de l'armée libanaise et de la FINUL au Liban sud. La communauté internationale exige néanmoins du Liban qu'il exerce sa pleine souveraineté jusqu'à la ligne bleue en déployant ses forces régulières, tout en acceptant que le soutien de la FINUL dans cette tâche<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> Le Hezbollah a par exemple interdit en août 2000 la tenue de manifestations culturelles organisées par les proches du parti communiste en dépit des autorisations accordées par le préfet du sud.

<sup>39</sup> Selon une estimation de l'ONU, le Liban aurait envoyé au mois de mai 2000 dans le sud du pays 600 policiers, gendarmes et agents de service de renseignement et de la sûreté générale.

<sup>40</sup> Timur Goksel a bien insisté le 11 août 2000 sur le refus de la FINUL de se déployer sur la frontière, sinon en appui aux forces armées de l'Etat libanais.

Le conseil de sécurité sous l'impulsion ferme des USA <sup>41</sup> et de la France <sup>42</sup>, analyse la résolution 425 comme une mission attribuée à la FINUL de s'assurer du retrait israélien et d'aider au retour rapide de la souveraineté libanaise.

L'Etat libanais doit relever ce défi et assumer ses responsabilités en pacifiant la zone sud <sup>43</sup> même si celui-ci attend avant de déployer la totalité de ses forces de sécurité la conclusion des travaux de certification du tracé de la frontière.

Malgré leur présence dans les zones abandonnées avec une présence encore timide de l'armée libanaise, les patrouilles de la FINUL ne rassurent pas complètement les Israéliens installés au nord d'Israël désormais en première ligne face aux combattants chiites. L'Onu envisage d'augmenter considérablement les effectifs militaires pour les porter de 5 000 (au mois de juillet 2000 – dont 251 français) à 7 935 soldats <sup>44</sup>.

Ce soutien ne saurait être suffisant si le Liban ne bénéficie que d'une autonomie relative dans la gestion de ses problèmes internes.

### 313 – Un Etat affaibli par le poids écrasant de la Syrie

La politique de plus en plus critiquée de la Syrie au Liban ne peut se comprendre qu'à la lumière des circonstances qui ont présidé à la fondation du Liban moderne. Au cours de la première guerre mondiale, anticipant l'effondrement de l'empire ottoman, la France et la Grande Bretagne se sont partagé les zones d'influence au Moyen-Orient. L'accord secret de Sykes Picot établi en 1916 définissait les frontières du Liban placé sous l'autorité de la France.

Dès sa prise de pouvoir, le président Hafez El Assad n'a eu de cesse de revendiquer le Liban <sup>45</sup>. La création de la grande Syrie représente une constante dans les revendications syriennes.

---

<sup>41</sup> Le 23 mai 2000, le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright a déclaré « Le peuple libanais veut être responsable de son pays, ...il en a la possibilité et il serait bon que l'armée libanaise puisse le faire de manière ordonnée ».

<sup>42</sup> Lionel Jospin, premier ministre a très clairement affirmé le 24 mai 2000 à l'assemblée nationale : « Si la FINUL devait être redéployée, ce serait pour une période très courte et à seule fin d'aider le gouvernement libanais à restaurer son autorité dans la région ».

<sup>43</sup> En janvier 1985 Itzhak Rabin déclarait déjà « les libanais prétendent que leur armée est capable de maintenir la sécurité dans le sud. Très bien. Essayons » Express du 22/02/2000.

<sup>44</sup> Communiqué de presse CS/1192 du 23 mai 2000 du Conseil de sécurité de l'ONU.

<sup>45</sup> Il a d'ailleurs exprimé très clairement son sentiment en affirmant à plusieurs reprises « le Liban est une erreur du Général Gouraud. Il n'a jamais existé. C'est une partie de la Syrie. »

Si le Liban a été admis comme membre à part entière de la ligue des pays arabes, Damas n'a jamais ouvert d'ambassade à Beyrouth. Le 22 mai 1991, un « accord de fraternité, de coopération et d'amitié » fut signé entre le Liban et la Syrie consacrant juridiquement la tutelle établie officieusement depuis de nombreuses années.

La Syrie assure incontestablement une main mise continuelle et pesante sur le destin du Liban <sup>46</sup>. Tout contact officiel avec Israël ne peut s'effectuer sans l'approbation de son tuteur. L'exemple le plus frappant est l'affaire du traité de 1983 négocié par Israël et l'administration de Gemayel avec la médiation des USA que la Syrie a rendu obsolète avant son adoption.

Autre fait révélateur, l'intervention du ministre syrien des Affaires étrangères qui le 27 mai 2000, malgré le départ de Tsahal et la déroute de l'ALS, a affirmé que la question du Liban sud concernait son pays au premier chef. Ces propos ont été tenus malgré les déclarations des instances dirigeantes libanaises présentant celle-ci comme une affaire purement intérieure.

L'invasion des troupes régulières syriennes sur le territoire libanais remonte au printemps 1976 <sup>47</sup>. Le pouvoir de Damas avait d'ailleurs obtenu à l'époque, malgré la désapprobation de la France, l'autorisation du Président des USA qui pensait ainsi restreindre l'influence grandissante des palestiniens au Liban. Le contingent se compose aujourd'hui d'environ 35 000 hommes <sup>48</sup>. Ces forces sont déployées de manière irrégulière sur le territoire libanais : elles respectent toutefois au sud la ligne rouge de Saïda-Jessine-Mont Hermon définie par H. Kissinger.

Malgré le sentiment très largement répandu qu'une paix durable au proche Orient ne peut se faire sans la Syrie, des contestations sont apparues. Ainsi, malgré la convergence des intérêts recherchés dans cette partie du proche Orient la Syrie et de l'Iran, la position de ce dernier diffère en reconnaissant explicitement l'indépendance du Liban <sup>49</sup>. De nombreuses voix s'élèvent également au Liban pour réclamer une reconsidération de la présence syrienne ou l'application de la résolution 520 du conseil de sécurité qui réclame le départ des forces étrangères du Liban.

---

<sup>46</sup> D'ailleurs, la presse libanaise a révélé le 29 juillet 2000 que le président Lahoud n'avait donné son feu vert au déploiement de la FINUL qu'après un entretien téléphonique avec le président Assad.

<sup>47</sup> « Le Proche-Orient éclaté » de Georges Corm Ed. Folio p. 454.

<sup>48</sup> Chiffres cités dans deux articles « ce que change le retrait d'Israël du Liban » l'Express du 01/06/2000 et « Liban : Le retour du « Bulldozer » » valeurs actuelles du 08/09/2000.

<sup>49</sup> Le 11 décembre 1997 l'ayatollah Khamenei affirmait « L'Iran traite avec le Liban en tant qu'Etat et cet état de chose doit perdurer, car nous aspirons à ce que le Liban demeure un Etat unifié et fort sur l'intégralité de son territoire (Al-Nahar du 11 décembre 1997).

Au pouvoir depuis le décès de Hafez el Assad, Bachar al Assad connaît parfaitement Emile Lahoud, Président expérimenté de la République libanaise, dont il avait géré l'élection en 1998 à la demande de son père <sup>50</sup>. Ce jeune chef d'Etat doit prendre à présent d'importantes décisions soit pour engager de nouvelles relations diplomatiques avec ses voisins frontaliers soit pour durcir la position de son pays ce dont redoutent certaines communautés du Liban sud.

### 32 – Les risques d'explosion liés à la déroute des perdants et des oubliés

Au moment où certains fêtent leur victoire, d'autres comme les miliciens de l'ALS, vivent le retrait du Tsahal comme une véritable tragédie ou comme les Palestiniens avec un grand sentiment d'amertume.

#### 321 - L'A.L.S dans le choix de l'exode ou la reddition.

Force supplétive comptant à son apogée près de 2500 hommes, elle a combattu pendant près de 23 années aux côtés de Tsahal dans des conditions souvent périlleuses.

Alors qu'à l'origine, son recrutement s'effectuait essentiellement au sein de la population chrétienne, elle comptait dans ses rangs à la fin des années 90 une part non négligeable de musulmans, essentiellement chiites, et ce dans une proportion qui avoisinait les 50 %.

Ce fait qui peut paraître paradoxal illustre le glissement qui s'est opéré, d'une mobilisation de type idéologique et communautaire, vers une motivation surtout alimentaire. Les salaires des miliciens de l'ALS s'échelonnaient entre 400 et 1000 \$ par mois. On comprend alors aisément pourquoi au sein de nombreuses familles, des éléments d'une même fratrie s'engageaient soit dans les forces supplétives, soit par idéalisme au sein des forces du Hezbollah.

Le retrait des troupes israéliennes place les miliciens de l'ALS devant un dilemme : choisir entre la reddition ou l'exode.

Dès le retrait d'Israël, la moitié des miliciens craignant de tomber aux mains du Hezbollah se rendit à l'armée libanaise, tandis que l'autre moitié demandait asile avec leurs familles en Israël au risque d'échouer dans une banlieue israélienne <sup>51</sup>.

---

<sup>50</sup> Voir article de Samy Yamoun sur les « perceptions libanaises du retrait israélien » Revue internationale et stratégique éd. PUF.

<sup>51</sup> Selon Hana et Mounzer JABER (monde diplomatique juillet 2000 – Fin d'occupation au Liban sud) 7000 libanais, collaborateurs et leurs familles, dont une écrasante majorité de chrétiens ont passé la frontière.

Près de 2200 personnes membres ou sympathisants de l'ALS ont été dénoncées et citées pour collaboration devant le tribunal militaire siégeant en continu depuis mai 2000. Les peines infligées vont de quelques mois de prison pour la plupart des miliciens qui se sont rendus à l'armée à quinze ans d'emprisonnement pour les officiers et les responsables exilés en Israël. Les membres de l'ALS perçus comme des mercenaires font l'objet d'un rejet général qui leur laisse peu de chances d'insertion. La collaboration avec Israël est considérée par la Loi libanaise comme un crime. Le chef de l'ALS lançait le 03 avril 2000 un appel au gouvernement libanais pour qu'il annule les condamnations à mort prononcées contre les membres de la milice. Les sanctions risquent d'ailleurs d'être plus lourdes envers les chiites ayant servi dans l'ALS, accusés d'avoir trahi non seulement leur peuple mais aussi leur foi.

Malgré la volonté de l'Etat hébreu d'absorber l'exil des supplétifs et de leurs familles en leur offrant des permis de séjour, des toits ainsi que du travail, cela n'apaise pas le sentiment d'amertume des « harkis d'Israël » comme les ont surnommés certains journalistes de la presse française<sup>52</sup> Ils s'estiment lésés par le retrait de Tsahal<sup>53</sup>, sentiment que partagent pour d'autres raisons, les Palestiniens dont le Liban refuse l'intégration et Israël dénie le droit au retour.

### 322 – Les Palestiniens au Liban sud

Les Palestiniens furent les premiers à s'opposer aux forces de Tsahal lors de l'invasion de 1978. Leur mouvement qui incarnait la seule résistance contre l'ennemi commun des pays arabes, fut englobé puis phagocyté par un front essentiellement dirigé par le Hezbollah.

Si aujourd'hui 360 527 réfugiés palestiniens<sup>54</sup> sont recensés au Liban, ce qui représente 12% de la population totale et 10% de l'ensemble des réfugiés palestiniens, ils subissent à présent une politique de fermeture développée par le gouvernement libanais qui refuse l'implantation définitive des Palestiniens au Liban. Non associés à la vie politique et publique de l'Etat, ils sont cantonnés dans des zones de non droit et soumis à un « apartheid » politique, social et économique. Car, bien que démilitarisés et socialement marginalisés, les Palestiniens forment toujours par leur seule présence, un défi et une menace pour les deux communautés libanaises (chiite et maronite).

---

<sup>52</sup> « ce que change le retrait israélien du Liban » L'express du 01/06/2000 - « Le vertige de la liberté » L'express du 15/06/2000 – « Proche-Orient : les promesses et les menaces » Valeurs actuelles du 02/06/200.

<sup>53</sup> Le général Antoine Lahad dressa d'ailleurs le bilan du retrait par la phrase cinglante « vingt-quatre ans de collaboration anéantis en vingt-quatre heures ».

<sup>54</sup> Selon les chiffres de l'United Nations Relief and Works Agency que conteste le gouvernement libanais qui estime la population entre 400 000 et 500 000.

On aurait pu s'attendre après le retrait des israéliens du Liban sud, à une compensation liée à une certaine reconnaissance des libanais à l'égard de ceux qui avaient suscité à une certaine époque, bien des espoirs.

Mais le peuple palestinien considéré comme l'élément déclencheur de la guerre civile en 1975, dérange et notamment dans le sud du pays où les mesures de déstabilisation psychologique les plus sévères sont exercées. A titre d'exemple, l'armée libanaise interdit dans les camps du sud dont elle contrôle toutes les issues, l'entrée des matériaux de construction. Le refus d'octroi de droits civiques ou de protection sociale répond à une stratégie bien définie de la part de l'Etat libanais qui vise à éviter tout enracinement sur son sol du peuple palestinien.

Cette précarité et cet ostracisme sources d'exclusion affectent durement les Palestiniens et notamment les dernières bases du Fatah situées au sud du Liban. Ils sont acculés au désespoir et renforcés dans leur sentiment du non-respect du droit au retour sur un sol qu'ils revendiquent. En fait les Palestiniens, hostiles au processus d'Oslo <sup>55</sup>, sont adroitement manipulés par certains pays hostiles à l'Etat hébreu. Ces incitations subtiles ont pour but de renforcer les hostilités contre Israël désigné comme le responsable de tous les maux subis par les Palestiniens et ainsi déstabiliser de nouveau toute une partie de la région.

La Syrie parfaitement consciente de l'exaspération des palestiniens agite la menace de l'imminence d'un soulèvement des camps du sud avec un possible retour des actions de guérilla. Israël ne sous estime pas ce danger et s'emploie à définir de nouvelles orientations dans sa politique de défense.

### 33 – Les nouvelles orientations de défense définies par l'Etat d'Israël

Le retrait de Tsahal a bouleversé l'équation triangulaire syro-libano-israélien. Ces pays doivent déterminer ensemble de nouvelles bases de négociations au regard de la nouvelle stratégie de défense définie par Israël.

---

<sup>55</sup> Les accords d'Oslo signés le 13 septembre 1993 par le gouvernement israélien et l'OLP entérinent une déclaration de principe sur l'autonomie palestinienne.

En décidant de retirer les troupes israéliennes du Liban sud aussi rapidement et ce malgré les oppositions du Liban et de la Syrie, Ehoud Barak a dissocié le dossier du Liban sud de celui du Golan. Il opérerait un revirement radical par rapport à l'option longtemps préconisée par l'équipe Rabin-Pérès qui avait entériné l'indissociabilité et la concomitance des deux dossiers. Par son caractère unilatéral le désengagement entraîne pour le chef d'Etat syrien la perte d'une carte stratégique essentielle dans le cadre des négociations.

Damas veut un retrait total de Tsahal en six mois alors qu'Israël le souhaite sur plusieurs années. Cette durée lui permettrait de faire admettre par le biais de mesures incitatives, aux milliers de colons juifs <sup>57</sup> qui se sont installés dans cette région depuis 1967, de la nécessité de quitter celle-ci. Cette épreuve sera certainement une des plus difficiles pour Israël non par le nombre des colons installés mais surtout par le puissant courant de sympathie dont ils bénéficient dans la population juive qui n'a jamais fléchi et notamment en pleine période de tractations israélo-syriennes.

Certaines avancées notamment diplomatiques permettent d'espérer une normalisation des rapports entre ces deux pays frontaliers, en amorce d'un accord pour procéder à des échanges d'ambassadeurs et à l'ouverture des frontières.

Si la Syrie et Israël désirent réussir les négociations, l'Etat Hébreu ne l'envisage que dans le cadre d'une paix globale.

Un tel accord pourrait signifier pour Israël la fin d'un demi-siècle de conflit avec ses voisins arabes et l'amènerait à renforcer sa nouvelle stratégie de défense élaborée dès le retrait du Liban sud.

---

<sup>56</sup> Frédéric Enceln déclare d'ailleurs dans son livre - Le Moyen Orient entre guerre et paix - « le Golan n'est pas seulement un massif stratégique majeur au cœur du Moyen-Orient, il incarne jusqu'à la quintessence de la géopolitique».

<sup>57</sup> 17 000 colons juifs selon Amnon Kapeliouk « La paix selon Ehoud Barak » Manière de voir.

### 332 – Une nouvelle stratégie de défense israélienne

L'Etat d'Israël demeure très attentif aux différents points d'achoppements qui pourraient rompre un cheminement vers une paix qui semble se profiler. Il se prépare néanmoins à faire face à toutes éventualités.

#### 3221 – Une attention maintenue sur une situation régionale encore fragile

Au lendemain du retrait, 75 % des israéliens approuvaient la décision<sup>58</sup> qui mettait fin aux dix huit années d'occupation au cours desquelles près d'un millier de soldats israéliens ont été tués ou blessés. Ce consensus résistera-t-il à de nouvelles attaques du Hezbollah ?

Le retrait neutralise le principal mouvement chiite soutenu par Damas, qui doit cesser toute attaque contre l'armée israélienne et a fortiori contre le Nord de l'Etat hébreu sous peine de perdre la légitimité politique acquise auprès de la population libanaise. Mais cela sera-t-il suffisant sur du long terme ?

Par ailleurs, le mouvement armé chiite a affirmé qu'il ne cessera pas le combat tant qu'Israël n'aura pas libéré les détenus libanais<sup>59</sup> et ne se sera pas retiré des fermes de Chebaa (annexe 9). Prises en 1967 par le Tsahal, les fermes du Chebaa forment un territoire de 250 kilomètres carrés à proximité du plateau du Golan. Les Israéliens ont d'ailleurs édifié à 2000 mètres d'altitude le plus important centre d'observation militaire du Proche-Orient.

La Syrie et le Liban affirment qu'elles relèvent de la souveraineté libanaise alors qu'Israël assure qu'elles font partie du Golan et qu'elles concernent donc les négociations avec la Syrie. Le gouvernement libanais ne considère pas le retrait comme conforme à la résolution 425 du conseil de la sécurité tant que les fermes de Chebaa n'auront pas été restituées.

Monsieur Terje Roed-Larsen émissaire norvégien de l'ONU alors qu'il se trouvait au quartier général de la force de l'ONU à Naqoura au mois de mai 2000, a clairement affirmé que les hameaux objets du litige n'étaient en rien concernés par le retrait israélien du Liban sud et que cela n'était qu'une question « technique et non politique » qui devait être réglée entre le Liban et la Syrie.

Comment Israël abordera-t-il ces nouvelles revendications sans perdre son crédit ?

Ces fermes risquent de cristalliser rapidement les tensions déjà perceptibles en cette région.

<sup>58</sup> Selon le quotidien Maariv paru dès le lendemain du retrait.

<sup>59</sup> Au nombre de 15 selon Israël, 30 selon le Hezbollah.

En attendant, les Israéliens fortifient leur nouvelle frontière, perméable sur 10 % de sa longueur, dressent des fortins en première ligne et à l'intérieur des villes frontières et établissent une nouvelle stratégie de défense.

### 3222- Une stratégie de défense basée sur la légitime défense

En cas de poursuite de la guérilla du Hezbollah ou d'attaques de groupuscules terroristes agissant à partir du Liban, Israël se verrait autorisé, en vertu du droit international à la légitime défense de son intégrité territoriale, à répliquer au coup par coup par des bombardements sur des infrastructures électriques, hydrauliques ou industrielles <sup>60</sup>. L'absence d'une force supplétive dans la région due à l'effondrement de l'ALS, impliquerait le Tsahal dans une réponse directe aux attaques.

De plus, le gouvernement Hébreu a menacé Damas de frapper directement ses positions au moindre signe offensif des groupes palestiniens soutenus par des militaires syriens, basés dans les camps du Liban sud.

Sous l'impulsion de son nouveau Premier ministre Sharon connu pour son intransigeance et la fermeté de son engagement, Israël pourrait envisager, dans l'hypothèse d'attaques particulièrement meurtrières sur la population, d'envahir de nouveau le Liban en guise de représailles. Cette menace semble s'avérer suffisante pour impliquer la Syrie et dans une moindre mesure le Liban dans la neutralisation des combattants chiites du Sud.

Un calme relatif règne dans ces régions frontalières mais aussi dans l'espace aérien <sup>61</sup> et le domaine maritime du Liban longtemps et souvent violés par les Israéliens.

Mais combien de temps tiendra cette paix si laborieusement construite ?

---

<sup>60</sup> David Lévy, alors ministre des affaires étrangères a menacé le 10 mai 2000, le Liban d'une riposte « sang pour sang, enfant pour enfant ».

<sup>61</sup> Bien que quelques vols aient été effectués au cours du premier trimestre de l'an 2001.

## CONCLUSION

Le retrait unilatéral d'Israël d'une terre si longuement occupée pourrait représenter un nouveau élan pour le Liban et ainsi accélérer sa réintégration dans le concert des nations libres et indépendantes.

Mais seule une politique volontariste et affranchie de toute pression externe lui permettrait de recouvrer la souveraineté indispensable pour se forger une nouvelle identité et retrouver ainsi sa place parmi les nations du Proche et Moyen Orient. L'Etat libanais doit résolument se tourner vers cet objectif ambitieux qu'il ne pourra atteindre sans l'aide des puissances occidentales. Egalement, l'évolution de ce pays ne pourra s'effectuer que si la Syrie dirigée par un jeune président, accepte de se retirer du Liban et reconnaître enfin l'autonomie de ce pays.

Or dans l'affrontement permanent auxquels se livrent Israël et la Syrie depuis l'indépendance de l'Etat hébreu, le Golan n'a jamais cessé de jouer un rôle prépondérant qui a non seulement opposé les deux Etats frontaliers mais aussi intimement lié le sort du Liban.

Les USA et les pays membres de l'Union Européenne restent attachés au principe d'une paix globale et opposés à un fractionnement des volets qui isolerait l'acteur syrien.

De nouvelles crises risquent d'apparaître dans cette région. La non résolution du problème « des fermes de Chebaa » ou le risque d'une révolte due à l'exaspération des communautés oubliées du Liban sud représentent de sérieuses menaces au processus de paix si laborieusement établi.

L'élection d'Ariel Sharon à la tête du gouvernement israélien témoigne de la volonté de l'Etat hébreu d'adopter une position ferme face aux différentes revendications susceptibles de menacer sa sécurité.

Dans l'hypothèse d'une nouvelle montée de violence, l'Etat libanais ne sera pas en mesure d'imposer l'ordre et la paix à l'intérieur de ses frontières.

Est ce que les forces de l'ONU sauront s'opposer à nouvelle invasion d'Israël ou interdire de nouveaux affrontements ?

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. OUVRAGES

- CORM G., Le Proche-Orient éclaté – éd. Folio, 2000.
- ENCEL F., Le Moyen-Orient entre guerre et paix – Une géopolitique du Golan », éd. Flammarion, 1999.
- Le PEILLET P., Les bérets bleus de l'ONU – éd. France Empire, 1988.
- SOUEID M., Israël au Liban – La fin de 30 ans d'occupation – éd. Revue d'études Palestiniennes, 2000.

### 2. ARTICLES, REVUES

Le numéro spécial N° 169 de la Documentation Française - monde arabe – juillet septembre 2000 n° 169 : Le Liban dix ans après la guerre sous la direction de ROUGIER B. et de PICARD E. et notamment les articles suivants :

- PICARD E., Autorité et souveraineté de l'Etat à l'épreuve du Liban sud.
- ROUGIER B., Le destin mêlé des palestiniens et des libanais au Liban.
- NAHAS C., L'économie libanaise et ses déséquilibres.
- KASSIR S., Dix ans après, comment ne pas réconcilier une société divisée.

Articles de l'hebdomadaire L'Express (Site L'EXPRESS.fr)

- GIRARDON J., Les bénéfiques du Hezbollah du 25/04/1996.
- HUGUEUX V., Les atouts du Hezbollah du 11/03/1999.
- COSTE P., Tollé à Washington, indifférence à Tel-Aviv du 16/05/1996.
- LOUYOT A., Quand Israël s'en va du 24/02/2000.
- HUGUEUX V., Ce que change le retrait israélien du Liban du 01/06/2000.
- HUGUEUX V., Le vertige de la liberté du 15/06/2000.
- HADDAD S., La démocratie sous surveillance du 14/09/2000.

Articles du journal Le Monde Diplomatique (Site monde-diplomatique.fr)

- CHARARA W. et DA SILVA M., Résistance obstinée au Liban sud, de novembre 1999.
- GRESH A. et REKACEWICZ P., du Golan au Liban sud, de février 2000.
- LAURENS H., Le Liban sud dans la guerre des frontières, de mai 2000.
- JABER H. et M., Fin d'occupation au Liban sud, de juillet 2000.

Articles de l'hebdomadaire Valeurs actuelles (Site valeursactuelles.com)

- CHAVENAY N., Liban : Le vrai visage du Hezbollah, du 10/03/2000.
- PONS F., Proche-Orient : Les promesses et les menaces, du 02/06/2000.
- PONS F., Liban, le retour du « Bulldozer », du 08/09/2000.

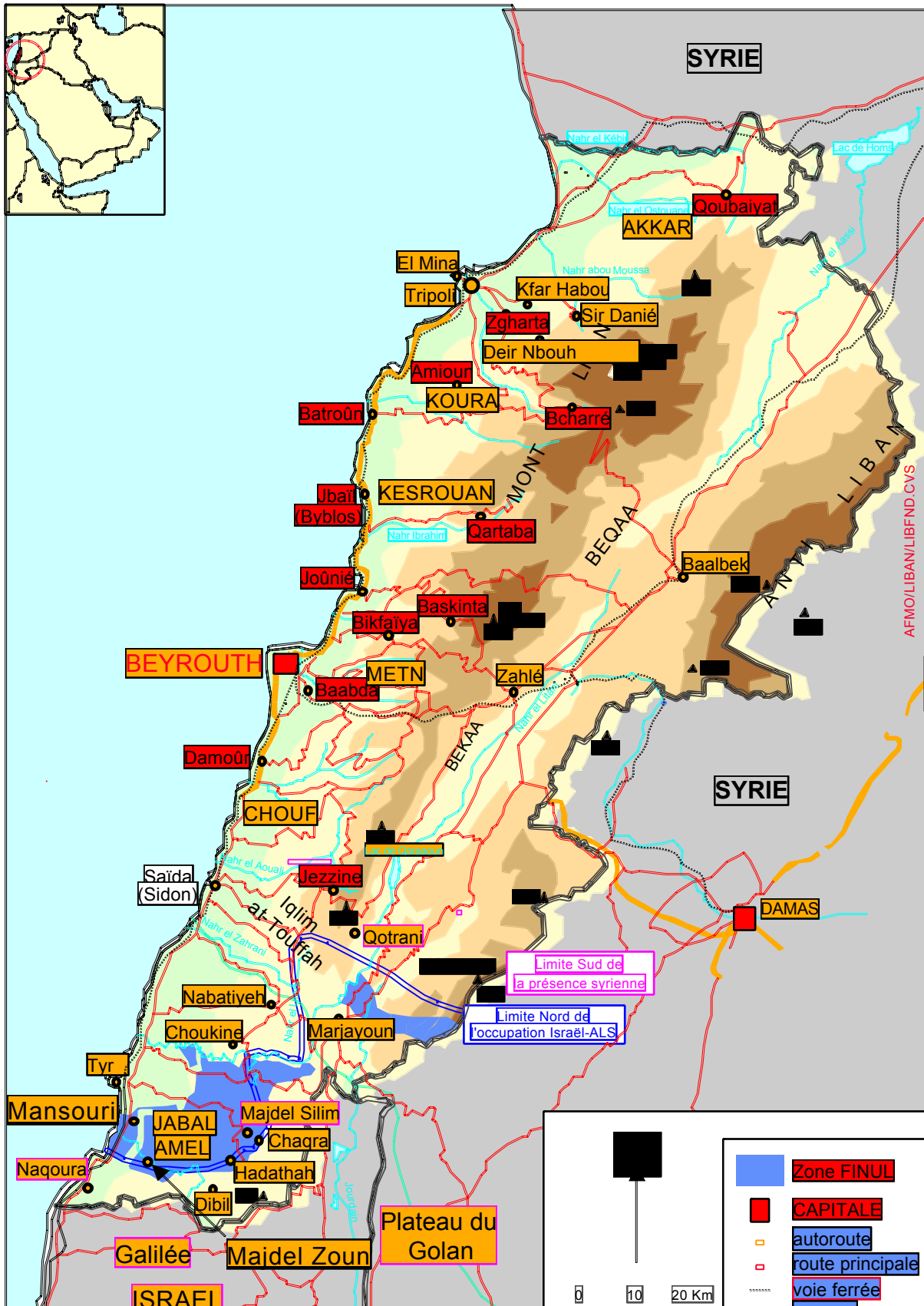
A voir aussi,

- CHARARA W et DA SILVA M., Le Liban sud résiste, éd. Manière de voir, 01/01/2000.
- DONATI C., Le Liban sud : Le retrait israélien, éd. Documentation Française - monde arabe, n° 168, 2000.
- KAPELIOUK A., La paix selon Ehoud Barak, éd. Manière de voir, 01/11/1999.
- MARION G., Liban sud et territoires palestiniens : Ehoud Barak sur deux fronts journal Le Monde du 22/05/2000 (Site LEMONDE.fr).
- YAMOUN S. Perceptions libanaises du retrait israélien, Dossier Le Moyen-Orient : transitions de La revue internationale et stratégique éd. PUF – hiver 2000- 2001.

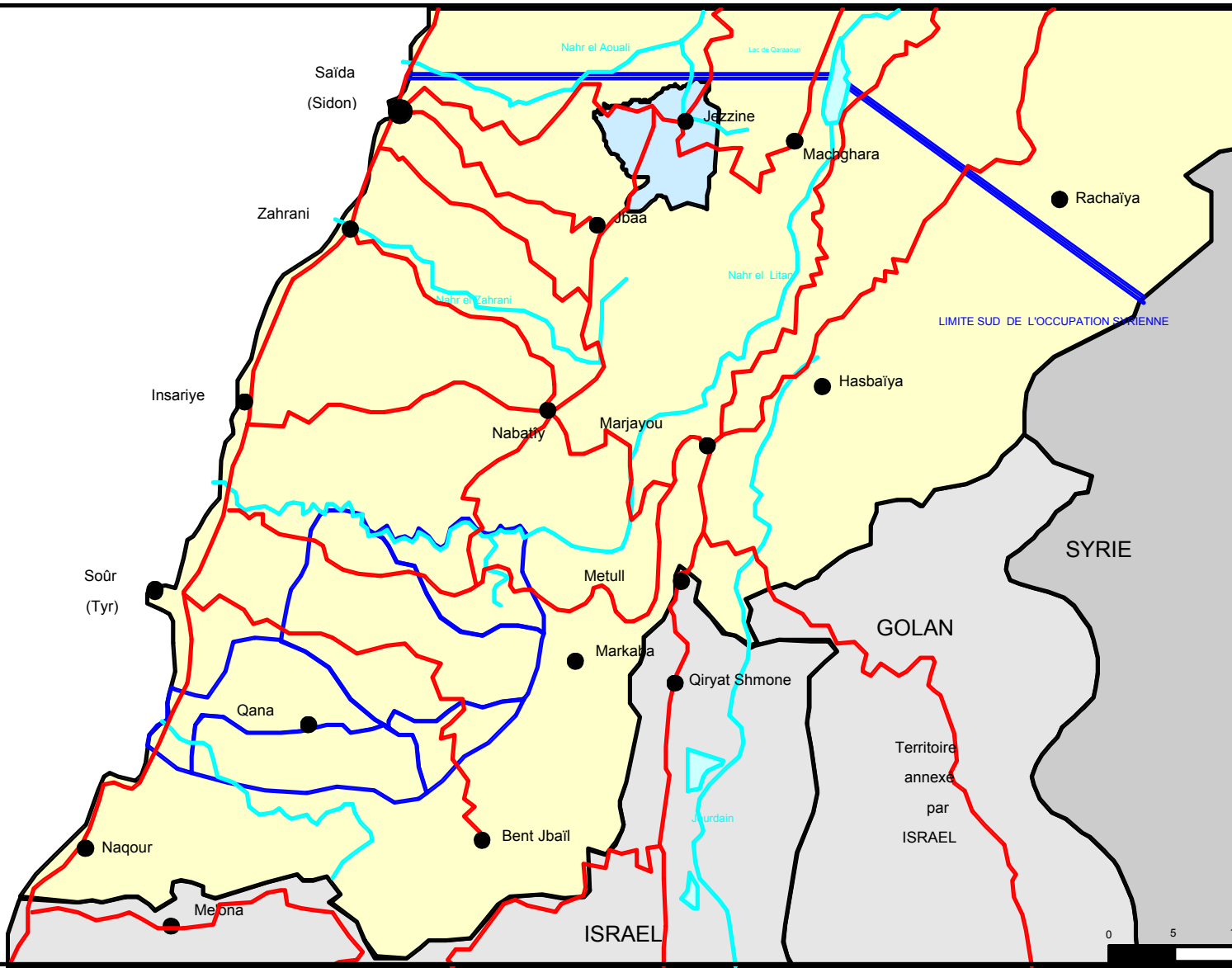
Et également,

- Le communiqué de presse CS/1192 des Nations unies (Site [www.un.org](http://www.un.org)) du 23 mai 2000.
- Les rapports sur le Moyen-Orient présents sur les sites [www.senat.fr](http://www.senat.fr) – [www.france.diplomatie.fr](http://www.france.diplomatie.fr)
- Le site [www.medeabe.be](http://www.medeabe.be).
- Les articles parus dans RAMSES 1999 l'impasse au Liban sud et RAMSES 2001 le processus de paix israélo-arabe.

Présentation du Liban



Présentation du Liban sud



Résolution 242 du 19 mars 1978

"Le Conseil de sécurité,

Exprimant l'inquiétude que continue de lui causer la grave situation au Moyen-Orient,

Soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité,

Soulignant en outre que tous les Etats Membres, en acceptant la Charte des Nations Unies, ont contracté l'engagement d'agir conformément à l'Article 2 de la Charte,

1. Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

- retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit;
- cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force;

2. Affirme en outre la nécessité

- de garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région;
- de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés;
- de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région, par des mesures comprenant la création de zones démilitarisées;

3. Prie le Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les Etats intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution;

4. Prie le Secrétaire général de présenter aussitôt que possible au Conseil de sécurité un rapport d'activité sur les efforts du représentant spécial."

Adoptée à l'unanimité à la 1382e séance le 22 novembre 1967.

La résolution 242 est celle qui a été la plus discutée. Ceci provient de l'ambiguïté née d'une subtile différence entre les textes anglais et français (tous deux officiels) qui parlent de retrait "des" territoires occupés en français et "from territories occupied" en anglais. Les gouvernants israéliens veulent seulement prendre en compte cette dernière version parce que dans une acception limitative elle leur permettrait éventuellement de conserver certains territoires occupés.

Résolution 425 du 19 mars 1978

Demandant à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais,

Le Conseil de sécurité,

Prenant note des lettres du représentant permanent du Liban (S/12 600 et S/12 606) et du Représentant permanent d'Israël (S/12 607),

Ayant entendu les déclarations des Représentants permanents du Liban et d'Israël,

Gravement préoccupé par la détérioration de la situation au Moyen-Orient et ses conséquences pour le maintien de la paix internationale,

Convaincu que la présente situation entrave l'instauration d'une juste paix au Moyen-Orient,

- 1- Demande que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ;
- 2- Demande à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais ;
- 3- Décide, compte tenu de la demande du gouvernement libanais, d'établir immédiatement sous son autorité une force intérimaire des Nations unies pour le sud-Liban aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région, cette force étant composée de personnels fournis par des Etats membres de l'Organisation des Nations unies ;
- 4- Prie le Secrétaire général de lui faire rapport dans les vingt-quatre heures sur l'application de la présente Résolution

Cette résolution a été adoptée à la 2074 séance.

Se sont déclarés pour : 12 ( Bolivie, Canada, USA, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigeria, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Venezuela).

Se sont abstenus : 2 (Tchécoslovaquie, URSS)

Résolution 426 du 19 mars 1978

Appuyant le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité,

Le Conseil de sécurité,

- 5- Approuve le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, contenu dans le document S/12 611, en date du 19 mars 1978 ;
- 6- Décide que la Force sera constituée conformément au rapport susmentionné pour une période initiale de six mois et qu'elle continuera par la suite à fonctionner, si besoin est, à condition que le Conseil de sécurité le décide.

Cette résolution a été adoptée à la 2075<sup>ème</sup> séance.

Se sont déclarés pour : 12 ( Bolivie, Canada, USA, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigeria, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Venezuela).

Se sont abstenus : 2 (Tchécoslovaquie, URSS)

**ARRANGEMENT DU 26 AVRIL 1996 RELATIF A LA CRISE ISRAELO-LIBANAISE**  
**(VERSION NON-OFFICIELLE)**

Les Etats-Unis comprennent qu'après des discussions avec les gouvernements d'Israël et du Liban, et en consultation avec la Syrie, le Liban et Israël mettront en œuvre les dispositions suivantes:

- 1 ) Les groupes armés au Liban n'effectueront pas d'attaques contre Israël à l'aide de katiouchas ou d'aucun type d'armements.
- 2) Israël et ceux qui coopèrent avec lui ne procéderont pas à des tirs avec aucun type d'armement contre des civils ou des objectifs civils au Liban.
- 3) Plus généralement, les deux parties s'engagent à faire en sorte qu'en aucune circonstance des civils ne soient la cible d'attaques et que les zones habitées par des civils et les installations industrielles et électriques ne soient utilisées comme point de lancement pour des attaques.
- 4) Sans que cela viole l'arrangement, aucune disposition de cet arrangement ne pourra empêcher une partie d'exercer le droit de légitime défense.

Un groupe de surveillance est établi formé des Etats-Unis, de la France, de la Syrie, du Liban et d'Israël. Sa tâche consistera à surveiller la mise en œuvre de l'arrangement énoncé ci-dessus. Les plaintes seront soumises au groupe de surveillance. En cas d'allégation de violation de l'arrangement, la partie soumettant la plainte devra le faire dans les vingt-quatre heures. Les procédures de traitement des plaintes seront établies par le groupe de surveillance.

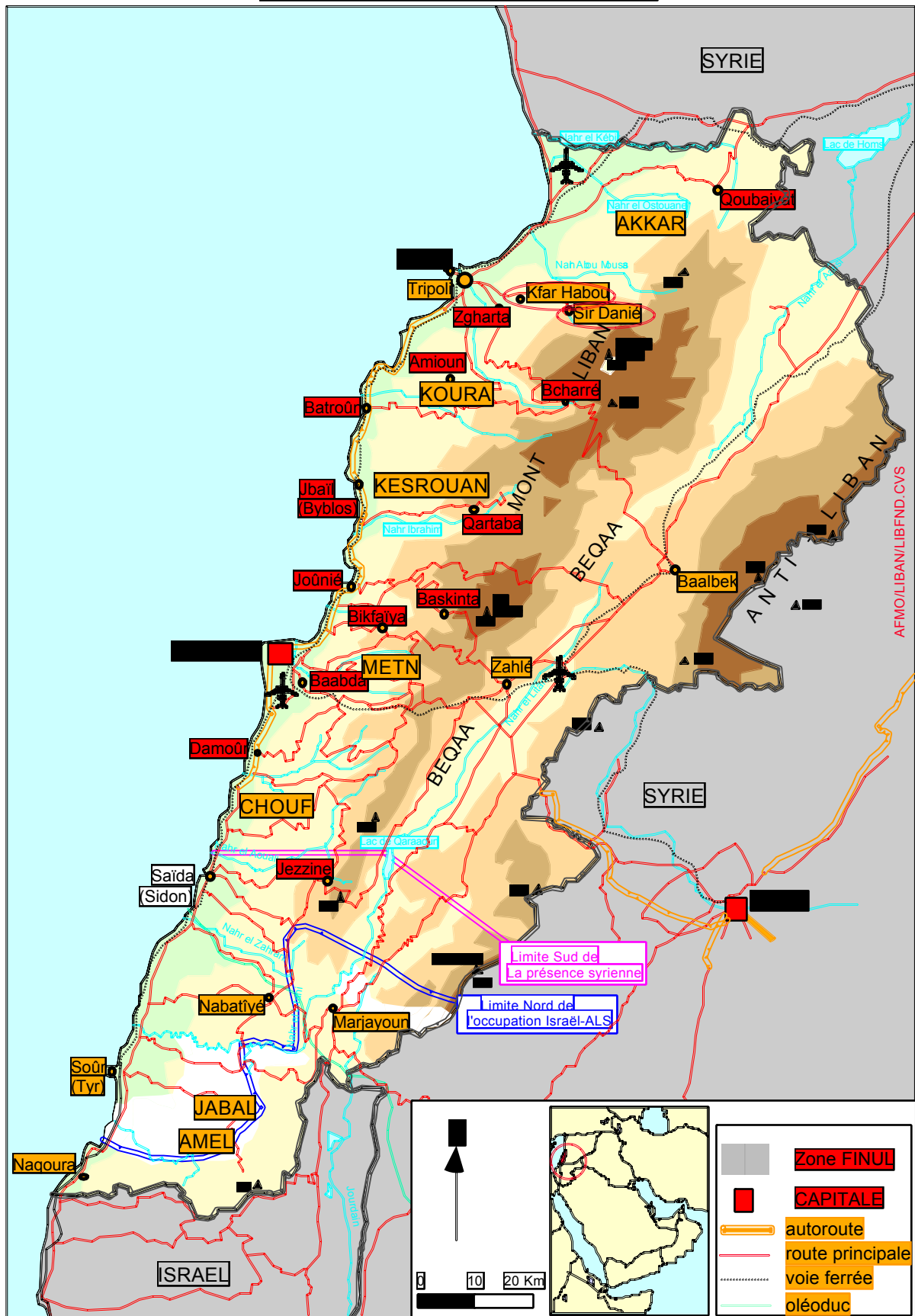
Les Etats-Unis organiseront également un groupe consultatif, formé de la France, de l'Union Européenne, de la Russie et d'autres parties intéressées, dans le but de pourvoir aux besoins de reconstruction du Liban.

Il est reconnu que l'arrangement destiné à mettre fin à la crise actuelle entre le Liban et Israël ne saurait se substituer à une solution permanente. Les Etats-Unis comprennent l'importance de la réalisation d'une paix globale dans la région. A cette fin, les États-Unis proposent la reprise des négociations entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël à une date qui doit être agréée, avec pour objectif d'atteindre une paix globale. Les Etats-Unis comprennent qu'il est souhaitable que ces négociations soient menées dans un climat de stabilité et de tranquillité.

Cet arrangement sera annoncé simultanément à 18 heures (16 heures GMT) le 26 avril 1996 dans tous les pays concernés.

Son entrée en vigueur a été fixée à 04 heures (0 heure GMT) le 27 avril 1996.

Position des forces avant le retrait



Déploiement de la FINUL avant le retrait israélien



Occupation du Golan

Déploiement de la FINUL au LIBAN sud au mois de janvier 2001

